
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mardi 4 avril 2006, à 17 h

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Jean-Louis Fazio, M^{me} Vera Figurek, M. Guy Jousson et M^{me} Sandrine Salerno.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino et Pierre Muller, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 23 mars 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 avril, mercredi 5 avril et lundi 10 avril 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, j'ai trois communications à faire. Premièrement, je vous confirme que les 10 000 francs votés par le Conseil municipal pour l'entreprise Swissmetal de Reconvilier ont bien été envoyés à qui de droit.

Deuxièmement, Madame la présidente, à la suite de quelques remarques de conseillères et de conseillers municipaux concernant deux arbres, des ormes tombés sur la Treille, je tiens à vous faire part de la note que M^{me} Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement, m'a transmise tout à l'heure. Il est vrai que, soit de la part de la presse, soit de la part de conseillères et conseillers municipaux, il y a eu des interrogations et des questions justifiées. Un orme, très gros, est tombé à la suite d'une tempête il y a un peu moins d'un mois et demi; une branche de l'autre orme est tombée et elle a touché un bac à sable situé sur la promenade de la Treille. La souche de l'orme principal est toujours en place. En tombant, cet arbre a endommagé des voitures et les assurances privées doivent maintenant faire les constats... (*Brouhaha.*)

Monsieur Hatt-Arnold, si vous m'écoutez... Nous sommes maintenant dans une République où on n'écoute pas les réponses; par contre, on fait des commentaires. Si vous voulez continuer ce petit jeu, je veux bien, mais lorsque vous entendrez mes explications, vous direz alors que le maire avait peut-être raison – mais vous n'ajouterez certainement pas «une fois de plus»!

La présidente. Pardonnez-moi, Monsieur le maire, mais le bruit est insupportable, on s'entend à peine! Je prie les membres du groupe socialiste d'aller dans les salles attenantes s'ils ont des choses à se dire, et cela est valable pour d'autres également, il y a du bruit partout. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, faites silence pour écouter M. le maire!

M. Manuel Tornare, maire. La souche principale de l'orme a été laissée en place dans l'attente de la prise de position du service de M. Sottocasa, responsable des assurances – il travaille dans le département de M. Muller – sur une éventuelle responsabilité de la Ville. En date du 23 mars, M. Sottocasa s'est prononcé sur la non-responsabilité de la Ville et il a argumenté, évidemment, eu égard à la force du vent le jour de l'accident. Pour avoir une preuve pour une contestation, il faut laisser la souche sur place. Dernièrement, une malheureuse expérience s'est produite pour un cas similaire: les jardiniers avaient enlevé les souches et il y a eu contestation avec les assureurs privés. Comme seuls les imbéciles ne retiennent pas les leçons, nous en avons tenu compte et nous avons donc laissé

cette souche. Mais elle va bientôt être évacuée et nous allons remplacer l'arbre, ainsi que l'autre orme endommagé.

J'ai aussi demandé une expertise, au nom du Conseil administratif, car on goudronne de plus en plus ces espaces et les arbres ont de moins en moins d'eau pour s'alimenter. Il faudra peut-être faire des analyses des racines de certains arbres à cet endroit et éventuellement dégager le goudron en surface, pour que ces arbres puissent s'alimenter en eau de pluie, comme autrefois.

La troisième communication concerne une lettre que j'ai envoyée, le 3 avril 2006, à M^{me} Catherine Gaillard-Lungmann, présidente du Conseil municipal. Elle concerne un vote du Conseil municipal effectué en date du 14 mars 2006. Je vous la lis, car c'est important:

«Madame la présidente,

»Je vous informe que l'arrêté PA-61, tel qu'adopté par le Conseil municipal en date du 14 mars 2006 avec la clause d'urgence prévue par l'article 32 de la loi sur l'administration des communes (ci-après LAC), ne sera exécutoire qu'après avoir été approuvé par le Conseil d'Etat conformément à l'article 70, alinéa 1, lettre j), de la LAC et l'article 61 de la Constitution genevoise. Cette disposition est impérative et a pour effet que les travaux urgents demandés par le Conseil municipal dans cet arrêté ne peuvent pas encore être mis en œuvre.

»Le PA-61 a été ajouté en urgence à l'ordre du jour de la séance susmentionnée du Conseil municipal sur proposition des membres de la commission des pétitions, à la suite d'une pétition émanant de l'Ecole de formation professionnelle de Saint-Gervais, en rapport avec le chantier actuel sur la voie 1 de la gare de Cornavin (premier lot du chantier CEVA). L'adjonction à l'ordre du jour en urgence a été acceptée par le Conseil municipal et, le soir même, le Conseil municipal a voté l'arrêté PA-61 à une très large majorité, sur la base d'un rapport oral uniquement. L'arrêté PA-61 contient en son alinéa 3 la clause d'urgence prévue à l'article 32 de la LAC, ce qui permet de déroger à la procédure référendaire, mais à la condition *sine qua non* que le Conseil d'Etat approuve les délibérations du Conseil municipal, conformément aux dispositions évoquées ci-dessus.»

Vous comprendrez bien, Mesdames et Messieurs, que je ne vais pas entrer dans une «gonfle» qui me mettrait dans l'illégalité. On tient compte des leçons du passé, Monsieur Hatt-Arnold... Je continue la lecture de la lettre.

«Il sied de préciser que l'utilisation de la clause d'urgence est soumise à des conditions strictes et à une interprétation très restrictive par les différentes autorités concernées, pour des raisons évidentes de protection des droits démocratiques.

»Si la disposition invoquée dans l'arrêté PA-61 pour justifier l'usage de la clause d'urgence, à savoir celle énoncée à l'article 32, alinéa 1, lettre b), de la LAC,

paraît formellement remplie, on peut, en revanche, raisonnablement s'interroger sur le fait de savoir si la condition de l'article 32, alinéa 2, de la LAC, prévoyant que les motifs invoqués à l'appui de la clause d'urgence doivent être suffisamment importants pour justifier une dérogation à la procédure référendaire, est satisfaite. En effet, le Conseil d'Etat pourrait arguer, d'une part, que ce problème aurait dû être identifié et traité en amont du chantier et, d'autre part, que le chantier est déjà très avancé, avec une fin de la période principale des nuisances vers la fin juin, ce qui rend les travaux proposés presque caducs. De plus, les invites principales de la pétition P-160 portent sur la salle de gymnastique et sur le préau, et très subsidiairement sur le bruit généré par le chantier. L'absence d'un rapport écrit de la commission des pétitions ne permet pas de déduire une autre conclusion de ce dossier.

»Selon les informations disponibles, cet arrêté devrait être soumis au Conseil d'Etat lors de sa séance du mercredi 5 avril. Dès lors que l'approbation par le Conseil d'Etat de cette délibération du Conseil municipal n'est pas certaine a priori, pour les raisons évoquées ci-dessus, il était tout à fait exclu de prendre le risque d'engager les fonds publics sans confirmation que l'utilisation de la clause d'urgence est justifiée et validée par les autorités cantonales.

»Une fois connue la décision du Conseil d'Etat, si elle est positive, les services examineront l'impact de ce retard sur le calendrier des travaux et donc l'opportunité de les exécuter en relation avec la durée présumée du chantier. J'en tiendrai informé le Conseil municipal, bien évidemment.»

Je suis en train de le faire.

«Je me permets de relever que si ce dossier avait été traité en respectant la répartition classique des compétences entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, il aurait été parfaitement possible d'engager ces travaux rapidement sur décision du Conseil administratif, dans le cadre du budget ordinaire de fonctionnement, si le Conseil municipal avait manifesté sa volonté par voie de motion.

»En vous remerciant de l'attention que vous aurez accordée à la présente, je vous prie de croire, Madame la présidente, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.»

Voilà pour cette lettre.

Hier, avec un des auteurs du projet d'arrêté, M. Oberholzer – que je remercie – et M^{me} Irmingier, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, nous sommes allés sur place. Nous avons rencontré le maître principal, des institutrices, des institutrices et le responsable du bâtiment. Nous avons longuement discuté avec tous ces interlocuteurs et j'ai pris la décision – que je soumettrai demain au

Conseil administratif, j'anticipe – de demander un devis pour l'installation des doubles vitrages des deux côtés concernés par les nuisances des chemins de fer dues au bruit engendré par la troisième voie CFF-CEVA. Dès que j'aurai ce devis, je reviendrai devant vous pour vous demander un crédit extraordinaire.

Je pense que ce sera une bonne décision, car nous n'aurons pas du provisoire, mais du définitif. C'était aussi l'avis des institutrices, des instituteurs et des autres personnes présentes lors de notre rencontre d'hier. Je vous remercie. M. Oberholzer ajoutera peut-être quelques mots.

M. Jean-Pierre Oberholzer, président de la commission des pétitions (L).

Tout d'abord, je remercie le bureau de nous permettre de nous exprimer, alors que ce n'est pas l'usage lors des communications du Conseil administratif. Mais cela permet de relater deux ou trois choses.

Mesdames et Messieurs, effectivement, vous vous en souvenez, lors de notre dernière session, le 14 mars 2006, nous avons voté en urgence le projet d'arrêté PA-61, qui semble faire quelques difficultés, notamment au sens de la procédure, à savoir qu'il n'est pas encore approuvé par le Conseil d'Etat. Comme nous souhaitions entreprendre ces travaux qui sont, je le répète, des travaux à usage provisoire pour réduire les nuisances sonores liées au chantier CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), nous sommes un peu déçus, parce que si jamais le Conseil d'Etat approuve l'urgence votée par le Conseil municipal, les travaux seront terminés à peu près à la fin de l'année scolaire. Vous en conviendrez, c'est un peu tard.

Lors de notre visite d'hier, et je remercie le magistrat Tornare de m'avoir convié à ce petit rendez-vous de chantier, nous avons pu constater que, plutôt que de dépenser maintenant 70 000 francs non plus dans l'urgence – ce qui reviendrait à un coup d'épée dans l'eau – il conviendrait peut-être que le Service des écoles et institutions pour l'enfance approfondisse plus le problème. Il faudrait, soit sur le budget de fonctionnement dans le cadre des entretiens des bâtiments scolaires, soit sur un crédit complémentaire qui serait, cette fois, déposé par le Conseil administratif, que le Conseil administratif aille de l'avant pour des isolations phoniques plus convenables, en tout cas d'un caractère plus durable.

Néanmoins, vous me permettrez de faire encore quelques petits commentaires. Si la commission des pétitions, saisie de la pétition P-160, a préféré la voie du projet d'arrêté nanti de la clause d'urgence aux termes de l'article 32 de la LAC, et non pas la voie de la motion, c'est parce que nous avons été surpris de ce manque d'anticipation, peut-être de la part du Conseil administratif, ou des services, du Département de l'instruction publique, nous ne le savons pas. Il n'empêche, les travaux avaient déjà commencé quand on s'est rendu compte qu'un chantier faisait

du bruit... Ce manque d'anticipation a inquiété les membres de la commission des pétitions, et quand on connaît le sort réservé parfois à certaines de nos motions, qui restent pendant quelques mois, pour ne pas dire, pour plusieurs d'entre elles, quelques années dans les tiroirs du Conseil administratif, nous avons préféré la voie du projet d'arrêté urgent... Cela explique notre façon de procéder.

Ce soir, je ne pense pas que nous avons besoin de déposer une motion, non pas nantie d'une clause d'urgence aux termes de la LAC, mais d'une mini-urgence pour le Conseil municipal. En effet, le Conseil administratif a compris ce qui a été discuté hier, et il ira de l'avant de façon à présenter au Conseil municipal soit un justificatif aux comptes sur ces travaux, s'il y a un léger dépassement du budget prévu, soit un projet d'arrêté. Il déposera ce dernier en temps utile, pour que les travaux soient terminés non pas pour l'année scolaire, mais pour la fin de cette année civile.

M. Didier Bonny (DC). Je dirai d'abord qu'il aurait été plus simple que le Conseil municipal dépose une motion. Mais comme vient de l'expliquer M. Oberholzer, il y a une certaine méfiance de la part du Conseil municipal à l'encontre du Conseil administratif, et le dépôt de ce projet d'arrêté en urgence en est une conséquence. Mais nous travaillons pour reprendre confiance envers le Conseil administratif – et il faudra un peu de temps.

Enfin, ce dossier a quand même avancé. La solution énoncée à l'instant par le maire par rapport à des travaux qui seraient définitifs paraît excellente et nous nous y rallierons. Nous attendons une proposition du maire lors d'une de nos prochaines séances, ou une communication s'il peut le faire sur son propre budget, puisqu'il est bien entendu que, même si le Conseil d'Etat donnait son aval, il paraît peu opportun à présent de dépenser la somme votée lors de notre séance du 14 mars dernier.

M. Alpha Dramé (Ve). Les Verts ont été très sensibles à cette problématique, étant donné que nous avons constaté, lors de la réalisation des travaux, qu'une partie très importante des effets induits avait été négligée. Hier, lors de la séance d'information sur le CEVA, nous nous sommes rendu compte qu'il pourrait y avoir une plate-forme de collaboration entre les services de la Ville et le CEVA, afin que les nuisances occasionnées par le chantier ne portent pas préjudice à l'ensemble des gens autour du chantier, notamment des élèves ou d'autres habitants.

En conséquence, si nous avons accepté de demander l'urgence par rapport à ces travaux de rénovation, c'est uniquement pour donner ici un signal politique au Conseil administratif, pour qu'il se rende compte que des personnes très sensibles

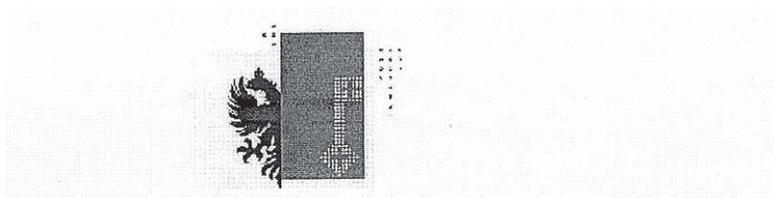
se trouvent à côté de ce chantier. Ce n'est pas le collège Rousseau, c'est un collège situé dans un endroit où des personnes très démunies subissent ces nuisances. Si une pétition a été signée, c'est qu'il faut faire attention, sinon nous n'aurions pas utilisé la clause d'urgence, mais un autre moyen. Quelle que soit l'issue trouvée à ce problème, à notre avis, nous avons fait ce que nous devons faire. Il appartient au Conseil administratif de prendre les décisions qui s'imposent par rapport aux personnes les plus concernées par le chantier CEVA.

2. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2007.

M. André Hediger, conseiller administratif. Au début du mois de mars 2006, le Conseil administratif a reçu une demande du Service cantonal des votations et élections à propos de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2007. Ce service nous a demandé de préparer une liste de 1032 jurés parmi les citoyennes et les citoyens de la commune, âgés de plus de 25 ans et de moins de 60 ans. Le choix de ces jurés doit porter sur les lettres de «N» à «Z».

Mesdames et Messieurs, je tiens cette liste à votre disposition, vous pouvez venir la consulter. Je vous demande, Madame la présidente, lors de notre séance de 20 h 30, de faire voter l'arrêté pour que je puisse envoyer demain cette liste au Service cantonal des votations et élections.

3. Orientation générale, priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2007 (D-37).



V I L L E D E
G E N È V E

Projet de budget 2007
Orientation générale
Priorités et objectifs

Maintenir la qualité de vie en ville

Mars 2006

1. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Maîtrise des dépenses

Les objectifs du département sont des visions d'austérité car nous n'avons pas à développer encore de nouvelles prestations et que c'est faire preuve de raison que de se donner pour mission de consolider un édifice qui a grandi trop vite ces cinq dernières années.

L'objectif principal en 2007, qui correspond à l'objectif de législature du Conseil administratif, consiste à augmenter la marge d'autofinancement sur nos investissements annuels, gage de stabilisation de notre dette.

Cela signifie que nous devons réfléchir sur deux points principaux :

- 1) le montant de nos investissements (actuellement 110 millions) ;
- 2) la maîtrise du budget de fonctionnement.

Pour mémoire, nous enregistrons annuellement un déficit de financement de quelque 40 millions.

Le Conseil administratif propose donc une vision tendant à l'autofinancement notamment par une diminution des investissements à 100 millions ; il va sans dire que ce montant devra être revu si la situation économique devait s'améliorer.

Pour atteindre un équilibre budgétaire à court terme, le gel du nombre de postes est incontournable.

Dans cette optique, une externalisation de certaines tâches, au niveau de la voirie, de la gérance immobilière, des impressions ou autres domaines sans aspect intimement lié à la fonction publique, pourrait être une piste à étudier.

C'est dans cette même logique que doit se traiter la réponse à donner à l'Etat dans le cadre des transferts de charges et de compétences qu'il entend faire supporter aux communes.

Dans l'attente de l'aboutissement de ces discussions, le développement de nouvelles places de crèches sera quelque peu ralenti, l'augmentation de l'offre devant passer par un assouplissement des normes d'encadrement et de construction.

Enfin, en relation avec les remarques relatives aux investissements, il est imaginable que certains actifs de la Ville soient vendus pour, suivant les cas :

- 1) diminuer la dette ;
- 2) limiter les coûts d'entretien ;
- 3) recentrer les possessions foncières sur des lieux ou des domaines d'activité essentiels.

Nous pourrions ainsi envisager la vente de certains actifs immobiliers, par exemple une parcelle de terrain à Arzier (valeur estimée environ 4 millions).

2. DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE**Qualité de vie et nouveaux logements**

La qualité de vie dans les quartiers passe par un changement des mentalités et des comportements. En particulier, la modération du trafic des véhicules motorisés individuels, le recours accru de chacune et de chacun à la marche à pied, au vélo et aux transports publics sont indispensables à assurer sur les espaces publics des rapports sereins et humains en réduisant le stress, le bruit et la pollution de l'air.

La crise du logement, de manière aiguë, est maintenant de retour depuis quatre ans en tout cas. Certes, le périmètre de la Ville de Genève est déjà très construit et la densité des bâtiments, des habitants et des places de travail y est nettement plus élevée que dans les autres villes de Suisse. Toutefois, dans certains secteurs (zones de développement) et sur certaines parcelles, des possibilités de construction de logements existent et doivent être exploitées en donnant la priorité à la construction de logements sociaux. La Ville de Genève doit donc intensifier ses efforts afin de faciliter la création de nouveaux logements en collaboration avec le canton.

En particulier, la politique d'acquisition foncière (dans des secteurs prioritaires) doit être poursuivie avec détermination. Les projets de construction de logements sociaux sur des parcelles en mains de la Ville doivent être élaborés avec diligence, mais avec un grand souci de qualité, en étant conscient qu'une longue période est inévitable entre la décision de construire et la réalisation des bâtiments.

En collaboration avec les services de l'Etat, le département souhaite améliorer la qualité de l'air. Différentes actions doivent être mises en oeuvre visant à l'assainissement de l'air et à la diminution des énergies non renouvelables dans les bâtiments et en matière de mobilité. Il s'agit de développer des projets d'assainissement localisés dans les quartiers où les valeurs limites d'immissions fixées par l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air ne sont pas respectées.

En collaboration avec les services de l'Etat, le département souhaite notamment jeter les bases d'une politique permettant de mieux gérer les parkings sur les parcelles privées, qui attirent de manière tout à fait excessive en ville le trafic automobile pendulaire.

La sécurité des personnes, la préservation de leur santé et de leur intégrité physique doivent rester des objectifs essentiels dans tous les domaines d'activité du département. En particulier, dans une situation budgétaire qui impose des choix, les rénovations de bâtiments locatifs doivent en priorité porter sur les problèmes de salubrité et de sécurité (notamment en relation avec les risques d'incendie). Tant sur le domaine public que dans les bâtiments, une priorité doit être donnée à des mesures de protection des personnes les plus exposées aux risques : les enfants, les personnes âgées et les invalides.

S'il est vrai que des progrès très importants ont été accomplis en matière de propreté des espaces publics, les efforts ne doivent pas se relâcher. Une approche qualitative de cette question en relation avec les lieux, les périodes et les événements, qui suscitent des excès de déchets sur les voies publiques, est déjà initiée et peut être encore améliorée. Par exemple, une attention prioritaire doit être donnée au nettoyage des interfaces des transports publics et des stations de trams ou des bus particulièrement fréquentés.

3. DEPARTEMENT DES AFFAIRES CULTURELLES

Champs culturels

Genève est multiculturelle par sa dimension internationale, qu'incarnent aussi bien les milieux diplomatique, universitaire et économique que les nombreux habitants qui oeuvrent pour des tâches plus modestes mais non moins nécessaires. Mais cette diversité reconnue par tous est doublée d'une autre diversité : la variété des expressions passées et actuelles au sein de la culture locale, suisse et européenne. La création et les échanges culturels, depuis de nombreuses années, ne se limitent plus aux seuls arts « classiques ». Si, au fil de l'Histoire, ceux-ci ont toujours été en transformation, en recherche... depuis quelques dizaines d'années, de nouveaux moyens d'expression et de nouveaux acteurs culturels ont pris place dans la vie culturelle, conséquence d'évolutions sociales d'une part, technologiques d'autre part. Mieux que d'autres, notre ville a su percevoir l'intérêt socio-culturel de ces acteurs et elle a su leur entrouvrir la porte.

Regroupés généralement en associations, accueillis parfois dans des locaux et bâtiments mis à disposition, ces acteurs culturels ont, à leur manière, « mis en mouvement » Genève. Ils ont démontré qu'à l'intérieur même d'« une culture », et au sein de ses nombreux secteurs musicaux, théâtraux, cinématographiques, chorégraphiques..., les différences sont aussi présentes.

Par leur travail, ils ont de plus ouvert des perspectives aux jeunes générations, qui se succèdent, différentes mais chacune en recherche d'une place dans notre société. Ils ont ainsi favorisé ce « vivre ensemble » qui demeure un objectif fondamental de la politique culturelle. Par leurs nombreuses interventions, par leur créativité fréquente, par leurs actions variées, ils irriguent à leur manière l'ensemble de la vie de la cité.

Au fil des ans, et avec l'appui des collectivités publiques, certains d'entre eux ont trouvé leur place. Mais plusieurs restent dangereusement fragiles, d'une fragilité qui n'est pas celle de toute démarche artistique mais qui ressort de conditions économiques et matérielles qui mettent en jeu leur survie même. Genève aurait beaucoup à perdre de leur éventuelle disparition.

En 2007, et dans la mesure où les moyens budgétaires le permettent, c'est le travail de ces associations, et celui des artistes qui oeuvrent à travers ou indépendamment d'elles, qui sera la priorité du Département.

Il est donc prévu notamment de soutenir des structures comme l'AMR, les Ateliers d'ethnomusicologie, le festival Jazz en été, PTR, contrechamps, le théâtre du Loup, l'Usine théâtre et l'association Kultura qui regroupe plusieurs dizaines d'associations suisses et de communautés étrangères oeuvrant sur la rencontre interculturelle, étant entendu que les grands acteurs culturels continueront à être soutenus.

En 2007, le Département souhaite poursuivre la réflexion initiée en 2005 pour proposer des pistes de développement touchant l'ensemble des musées municipaux.

Certaines propositions validées en 2005 seront développées en 2007, comme c'est le cas du Forum des sciences, dont la première édition aura lieu fin 2006. D'autres projets poursuivront des phases d'étude plus détaillées: le projet pour le Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie et le projet de centre d'interprétation de la vie urbaine à la Maison Tavel.

Une amélioration de la présentation des collections des arts appliqués du MAH sera proposée dans l'attente d'une rénovation du bâtiment. Le travail en synergie entre le pôle Bac + 3 et les MAH va se développer par la création d'un comité qui établira un programme d'interventions mutuelles et régulières. De plus, une fois le contrôle de gestion mis en place au Musée d'art et d'histoire, une réflexion sur l'allègement du programme des expositions et le recentrage sur les autres missions des musées sera menée.

D'autres secteurs des musées seront encore scannés, comme par exemple l'architecture et décoration ou la conservation préventive.

En 2007, le DAC souhaite poursuivre sa démarche de transparence de l'utilisation des fonds publics.

Il va notamment appliquer à l'ensemble des manifestations du DAC la méthode de calcul des coûts complets développée en 2005 pour la Fête de la musique. Les résultats de ces études seront systématiquement mis à disposition du Conseil municipal, puis de l'ensemble des citoyens par le biais du site internet du DAC (sur la page « Argent public », qui présente également le budget voté, les subventions versées et les conventions de subventionnement signées). Il en sera de même avec les décisions du Conseil administratif concernant le Département des affaires culturelles.

4. DEPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SECURITE

Meilleure transversalité

Le climat d'austérité budgétaire conduit à poursuivre l'examen des prestations offertes par les services du département et plus particulièrement à réfléchir sur les revenus qui y sont liés. A ce titre, plusieurs pistes sont à l'étude, dont certaines pourraient déjà dégager leurs effets dans le cadre du présent budget, telles que la révision de tarifs de mise à disposition du domaine public ou la réduction des cas de gratuité accordée. La direction poursuivra ses efforts pour assurer une meilleure transversalité entre les services, particulièrement dans les dossiers importants tels que par exemple celui de l'Eurofoot 2008.

La Direction du département entend développer des prestations de nature juridique en faveur des services du département, notamment en ce qui concerne la procédure des marchés publics, et veiller à harmoniser les actions de communication et de promotion des activités. Les demandes et dossiers relatifs aux crédits d'entretien et de construction vont être coordonnés au niveau de la direction pour assurer une meilleure répartition des ressources financières allouées par les services compétents en fonction des besoins. Enfin, une attention particulière sera apportée à la mise en place du processus d'entretiens périodiques du personnel dans tous les services du département.

Le Service des sports a le projet d'organiser une deuxième édition de la Fête du sport sur le modèle de celle qui eut lieu en septembre 2005. Il entend également mettre en œuvre une stratégie de partenariat pour la réalisation des grandes manifestations, l'apport de soutiens du secteur privé dans ce domaine devenant plus que jamais indispensable. En matière de rénovation des équipements sportifs, la réalisation des travaux à la patinoire des Vernets reste un objectif prioritaire. Enfin, pour répondre aux objectifs de communication et de promotion de la direction du département, le service va développer son centre de compétences multimédia.

Service d'incendie et de secours. L'année 2007 sera marquée par l'entrée en vigueur de l'ensemble de la nouvelle tarification des prestations. Au vu de l'évolution croissante des interventions, il apparaît nécessaire d'entamer la renégociation de la participation financière des communes aux frais du service d'incendie et de secours. D'importants dossiers seront poursuivis avec assiduité, principalement ceux du CEVA et de la construction d'une caserne sur la rive droite. Enfin, le service garde comme priorité permanente le renouvellement des matériels et équipements liés à l'intervention.

Le Service d'assistance et de protection de la population veillera à la poursuite des prestations en matière de formation pour le personnel de l'administration ainsi qu'à la valorisation du centre de Richelien en tant que centre de formation ouvert à des tiers. Dans le domaine de l'hébergement des sans-abri, la collaboration sera poursuivie avec le Service social. Le service sera enfin sollicité au travers de l'ORCOG pour faire face à l'évolution probable de la problématique de la grippe aviaire.

Le Service des agents de ville et du domaine public achèvera la mise en place d'outils statistiques permettant de mieux suivre l'évolution des revenus des amendes et poursuivra les développements informatiques dans le domaine de la géomatique. Le rendement des amendes sera amélioré si l'Etat donne suite aux discussions en cours visant à octroyer à la Ville la compétence de convertir les amendes d'ordre. Dans ce même registre, le service a pour objectif de trouver une solution au problème du non paiement des amendes d'ordre par les frontaliers. Au titre du domaine public, parmi les échéances à retenir, il faut mentionner la renégociation de la convention avec la SGA et la perspective de diminution de la redevance des SIG. Enfin, le service entend renforcer les contrôles systématiques des terrasses et empiètements.

5. DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT**Qualité de vie : qualité de ville**

Les travaux d'organisation et de coordination du Forum « Qualité de vie : enjeux globaux, solutions locales » dans lequel les cinq départements municipaux ont associé leurs compétences ont mis en évidence le dispositif de proximité au service de la qualité de vie des habitants de la cité. Les efforts consentis pour augmenter l'efficience et la visibilité de l'action publique à l'occasion de cet événement ne doivent pas rester sans suite. Au contraire, le Conseil administratif entend stimuler le développement d'approches interdisciplinaires, pour aborder les défis d'une ville moderne, multiculturelle, pôle urbain d'une région en construction. Ces défis sont liés à la nécessité de retisser des liens entre les habitants, entre les générations et entre les différentes communautés qui forment le terreau de la mosaïque genevoise.

En 2007, cette politique va se concrétiser par l'ouverture d'un guichet dans un quartier populaire, rue de Lyon 99 ; il permettra ainsi aux usagers d'avoir un accès privilégié avec différents services publics et privés offrant des prestations de proximité.

Loin de toute démagogie sécuritaire, le département entend consolider sa politique de prévention sur le terrain en soutenant des projets simples ; ceux-ci sont le fruit d'une synergie entre les travailleurs sociaux hors murs, les collaborateurs des Unités d'action communautaire, les partenaires associatifs habituels et les maisons de quartier.

C'est dans ce contexte que la Ville veut se donner les moyens de combattre le sentiment d'insécurité diffus et lutter contre toute forme d'incivilité.

Une frange toujours plus importante de Genevois, mais aussi de personnes étrangères attirées chez nous par l'illusion de nos conditions matérielles extérieures, vivent sans ressources dans la ville. Pour elles, le Service social doit développer son soutien et proposer des solutions d'hébergement d'urgence.

Ce rôle fédérateur des actions publiques et privées dans la lutte contre l'exclusion va se doubler d'une nouvelle coordination des activités en faveur des personnes âgées. **La Ville ouvrira une nouvelle structure, la Maison des aînés, qui n'est pas destinée aux victimes de la grande marginalité, mais aux personnes âgées, souffrant d'un mal plus sournois, celui de l'isolement et de la solitude.** La Maison des aînés proposera un espace d'accueil, d'écoute et de conseil. Elle doit permettre à la collectivité de mieux valoriser le rôle des personnes âgées dans la ville, tout en améliorant de manière sensible leur insertion et leur qualité de vie.

Pour diversifier encore plus son offre de prestations de proximité en faveur des familles (places d'accueil en crèche, ludothèques, restaurants scolaires, ...), le département entend mettre en œuvre de nouveaux projets transversaux

d'aide à la parentalité en s'appuyant, notamment, sur les ressources et l'expérience de la Délégation à la petite enfance et du Service social, mais aussi des autres secteurs concernés.

En outre, 2007 est une année charnière pour l'extension du service public dans le domaine de la petite enfance. Ce développement doit être envisagé en gardant à l'esprit les contraintes budgétaires qu'impose la création de nouvelles places d'accueil, sans oublier la difficulté toujours plus grande du recrutement d'un personnel qualifié. Toutefois, l'ouverture de nouvelles institutions reste un objectif majeur du Conseil administratif, dans la perspective qu'une place en crèche devienne un droit pour chaque enfant (horizon 2012 – 2015).

La communauté éducative genevoise ne saurait évoluer dans un cadre de vie favorable sans l'engagement du Service des écoles à entretenir les bâtiments scolaires et les places de jeux. Cet engagement a été mis à mal ces dernières années par des coupes budgétaires et doit donc être renforcé sans retard. Dans des bâtiments bien entretenus, les enfants – et les adultes autour d'eux – peuvent développer des projets (via les budgets participatifs) qui témoignent de leur volonté de faire grandir une école citoyenne.

La qualité de vie en ville, c'est aussi un cadre naturel exceptionnel. Le Service des espaces verts et de l'environnement entend donc conjuguer ses efforts pour offrir aux habitants des grands parcs, mais aussi des petits espaces verts de détente, dans les quartiers, tout en développant une politique d'entretien compatible avec les principes du développement durable. A cet égard, un projet de transfert des activités horticoles des centres de Beaulieu et de la Grange dans des serres louées en périphérie de l'agglomération va permettre de rendre à l'usage collectif d'importantes surfaces vertes, au cœur de la ville. Des animations toujours plus nombreuses sont organisées dans les parcs pour sensibiliser leurs différents usagers à une cohabitation harmonieuse et au respect de la nature en milieu urbain.

Des engagements en faveur d'une politique de proximité qui se met en œuvre, sur le terrain, via des actions concrètes, doivent permettre d'améliorer encore la vie des gens, leur insertion dans un cadre social favorable comme leur engagement pour une ville ouverte.

M. Didier Bonny (DC). Je ferai quelques commentaires sur cet objet intitulé «Orientation générale, priorités et objectifs». Je commencerai avec une note positive, puisque ce document nous est remis dans les temps, à la fin du mois de mars. Si les délais ont été respectés, c'est parce que, lors de la réunion de jeudi dernier avec les membres du bureau, les chefs et cheffes de groupe et les services de M. Muller, plusieurs d'entre nous étions insatisfaits de ne pas avoir reçu ce document et, comme par hasard, il est arrivé le lendemain par courriel. Mais nous n'avons pas pu en parler lors des caucus. Sans cette discussion de jeudi dernier, nous pensons que cet objet n'aurait vraisemblablement pas été inscrit à l'ordre du jour des séances du Conseil municipal du mois d'avril et nous n'aurions pas pu le renvoyer dans les commissions, comme ce sera le cas ce soir.

Cela pose un problème pratique. En effet, je suis président de la commission sociale et de la jeunesse et celle-ci doit auditionner M. Tornare et sa direction; comme M. Tornare vient à la commission jeudi, j'ai dû rajouter ce point en urgence à l'ordre du jour, afin de pouvoir le traiter. La prochaine fois que M. Tornare sera libre, ce sera le 8 juin et si ce document ne nous avait pas été envoyé, il n'aurait pas pu être traité ce soir et nous n'aurions pas pu procéder à l'audition de M. Tornare avant le 8 juin. Une fois de plus, nous n'aurions pas tenu les délais. Cette manière de faire a été décidée par toutes et par tous il y a un certain nombre d'années et il faut vraiment que le Conseil administratif soit attentif aux délais par rapport à cette demande du Conseil municipal. Nous le répétons chaque année, cela peut se jouer à quelques jours près. Pour cette année, heureusement, cela ira.

En ce qui concerne le document lui-même, Messieurs les conseillers administratifs, je vous avoue être extrêmement déçu par son contenu. Il y a des objectifs très généraux, mais rien de plus. Ce que nous, les démocrates-chrétiens, souhaiterions, c'est une hiérarchie de vos priorités pour pouvoir, lorsque nous en discutons en commission, dire éventuellement quelles sont, pour nous, les priorités des priorités. Nous aimerions également avoir les implications budgétaires de ces priorités. Or il n'y a strictement rien dans ce document. Comment, en tant que conseillers municipaux, pourrions-nous vous donner des indications par rapport à d'éventuels choix que vous, conseillers administratifs, devriez faire si, tout à coup, les rentrées fiscales pour l'année prochaine étaient catastrophiques? Avec cela, nous ne pourrions rien faire, sinon simplement en prendre acte. D'un point de vue politique, nous pouvons être d'accord ou pas sur vos priorités, elles sont intéressantes, c'est évident, mais qu'en faisons-nous? De mon point de vue, pas grand-chose, mis à part de prendre acte de ce document.

L'objectif est d'en discuter en commission et que le Conseil administratif ainsi que la commission des finances aient un retour qui, le cas échéant, quand nous nous pencherons sur le budget 2007, serve d'indication de ce que le Conseil municipal veut ou ne veut pas. L'année dernière, ce document était plus pointu, en

tout cas pour le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Il y avait l'implication des priorités avec ce que cela demandait au niveau des postes et au niveau budgétaire. Là, il n'y a strictement rien. Pour moi, mis à part le respect des délais dans la remise du document, l'exercice n'est pas réussi.

M. Gérard Deshusses (S). Que dire de ce document si ce n'est que, année après année, c'est la chronique d'une déception permanente ou d'un malentendu récurrent... Il faut quand même rappeler quelques éléments. Tout d'abord, le Conseil municipal de la législature précédente s'était battu, et tous les groupes étaient d'accord, pour demander ce document avec des objectifs précis. Parmi les gens qui s'étaient le plus battus, il y avait mon collègue et ami André Kaplun, j'en étais aussi, et les objectifs du Conseil municipal d'alors – à mon avis, ils sont toujours les nôtres aujourd'hui – étaient simples, à savoir engager un débat politique au mois de mai ou de juin, en vue de faciliter le travail sur le projet de budget à l'automne.

Que s'est-il passé? La première année, cela a plus ou moins bien fonctionné, mais nous avons été mal compris et le document était très inégal suivant les départements. La deuxième année correspondait à la nouvelle législature et, puisque l'exécutif changeait, il n'était pas facile de travailler pour les prochains objectifs budgétaires; nous avons alors attendu le mois de juin. L'année dernière, évidemment, le Conseil administratif avait changé, mais il a quand même fallu attendre la fin du mois de juin pour avoir le document et, de fait, le travail du Conseil municipal n'a pas été possible.

Cette année, je salue l'effort, parce que le document est remis au début d'avril. Mais on oublie toutefois la manière de le distribuer, puisque seule la commission des finances en prend connaissance, alors que ce document devrait être délivré à l'ensemble du Conseil municipal qui, ensuite, le renverrait dans les commissions spécialisées. Jeudi dernier, quand nous avons eu un entretien entre les chefs et cheffes de groupe et le bureau du Conseil municipal, nous nous sommes inquiétés de la chose et nous en avons conclu qu'il fallait faire diligence. Nous veillons au grain... Notre organe délibératif fonctionne parfaitement bien, nous pouvons nous en féliciter, mais nous préférierions faire autre chose que de nous occuper de ce genre de détail d'intendance.

Puis, lors de cette même séance de jeudi dernier, nous discutons de la simplification de la procédure à adopter pour l'étude du projet de budget 2007. Nous avons été quelques-uns à poser la question de l'utilité, encore aujourd'hui, de ce document et de ses objectifs, auxquels nous tenons beaucoup. La réponse qui nous a été donnée est étonnante. Voyez-vous, nous avons l'impression de discuter des objectifs après avoir pris la mesure des moyens financiers à disposition.

Mais que sont les priorités politiques si on commence par considérer les moyens rentrés? Quand nous savons que nous aurons connaissance des moyens à notre disposition pour l'année 2007 à la fin de 2007, parce que les chiffres qui nous sont donnés au mois de novembre, voire au début de décembre, ne sont que des figurations, même s'ils sont relativement exacts, nous ne sommes pas à 1 ou 2 millions de francs près. Donc, pour connaître les moyens exacts, il faudrait établir le budget 2007 à la fin de 2008...

Mesdames et Messieurs, nous, nous préférons travailler sur les objectifs. Messieurs du Conseil administratif, nous vous avons demandé de nous dresser une liste des objectifs politiques, de vos intentions de réalisation, mais il faut que nous puissions discuter de ces intentions pour que vous sachiez ce que nous en pensons. Ces intentions devraient présider à l'échafaudage du projet de budget proprement dit qui nous sera rendu à la fin du mois d'août. Nous insistons sur cette date – fin du mois d'août – parce que, l'année dernière, nous l'avons reçu au milieu du mois de septembre. C'était tard pour que nous, Conseil municipal, nous puissions nous charger de l'étude de ce document, qui n'est pas mince.

De fait, la question est la suivante. D'un côté, nous avons un document dont les objectifs sont là; nous les avons étudiés attentivement, bien des choses pourraient encore être dites, d'autres ont été oubliées, mais nous n'allons pas discuter le détail ici, puisque ce document passera dans les commissions spécialisées. Etant donné le contenu de ce document, nous pouvons, bien entendu, imaginer l'intérêt que le Conseil administratif lui porte, mais j'ai peur que cet intérêt soit mince, puisqu'on attend d'avoir les moyens à disposition pour faire les choix. Je préférerais qu'on s'occupe des choix prioritaires et qu'on nous dise: «Voilà, si les moyens sont de tant, nous ferons tel ou tel choix, mais si la somme à disposition est inférieure, nous retrancherons ceci ou cela.» Non, on attend plutôt le mois de septembre, d'octobre ou de novembre pour nous dire ce qui sera fait. Alors, pendant ce temps, en discutant de ces objectifs et en nous prononçant à leur sujet, nous faisons un travail de singe.

Pour cette année, nous pourrions effectivement l'effectuer, parce que nous en avons le temps. L'année dernière, nous l'avons fait, mais cela n'a strictement servi à rien, puisque le budget était écrit quand les résultats de nos délibérations sont revenus ici, en plénum.

M. Alpha Dramé (Ve). Je ne serai pas aussi dur que le préopinant. Pour ma part, je considère que les objectifs budgétaires du Conseil administratif sont des intentions politiques et non pas des objectifs, parce qu'un objectif est par principe quantifiable, mesurable. A partir du moment où ce ne sont pas des objectifs, ce sont des intentions.

Je me réjouis de lire dans ces objectifs politiques, soudain, qu'on peut tout à fait enclencher le processus de réduction de la dette par un autofinancement des investissements, en les ramenant à 100 millions. Les baisser à 100 millions équivalait à revenir au niveau des comptes 2004, disons. Je pense que cela a été une des bases d'aide à la décision pour établir ces objectifs budgétaires.

Je me réjouis encore de voir ces objectifs budgétaires quand le Conseil administratif, lors de son intervention à la commission des finances, nous a dit avoir constaté des doublons et que des économies pourraient être réalisées à ce niveau. D'autre part, il est dit, dans ces objectifs budgétaires, que la Ville de Genève a des actifs qu'elle peut aliéner. Cela veut dire qu'on peut encore faire entrer de l'argent. Je le vois, le Conseil administratif est devenu très intelligent, très pertinent en matière d'objectifs, et je l'en remercie.

Seulement, si ce document est venu à temps, il demande à être encore beaucoup plus précis. Les intentions politiques sont là, mais elles sont incomplètes et le groupe des Verts souhaiterait que le Conseil administratif complète ce document avec des objectifs beaucoup plus clairs, afin de le rendre quantifiable et mesurable. Nous ferons le travail nécessaire lors de l'étude du budget et nous faisons entièrement confiance au Conseil administratif pour qu'il vienne vers les commissaires et vers le Conseil municipal. La confiance sera alors rétablie et nous pourrons travailler ensemble.

M. Alexis Barbey (L). En lisant les priorités et les objectifs budgétaires du Conseil administratif, nous nous apercevons que notre maire est chargé des écoles, parce que nous avons l'impression d'être dans un exercice de rattrapage... C'est un peu comme les élèves qui, au quatrième trimestre, réalisent qu'ils ont encore beaucoup de pain sur la planche avant de finir leur année. C'est un catalogue d'intentions que nous aurions retrouvées, en fait, il y a trois ans dans le programme du gouvernement de la gauche et qui n'ont pas pu être réalisées.

Néanmoins, quelques éléments nous réjouissent dans ce document. D'abord, nous prenons note de l'intention d'augmenter la marge d'autofinancement. Elle figure pour la troisième année consécutive dans vos intentions, mais, personnellement, je ne l'ai jamais vue se concrétiser depuis que j'ai le plaisir de siéger dans cette enceinte. Ensuite, il y a des résolutions intéressantes et importantes, dont le gel du nombre de postes. Elles font sans doute partie de ces catégories de mesures prises depuis en tout cas une année; elles ont porté un certain nombre de fruits et il vaut la peine de les renouveler.

On passe ensuite aux transferts de charges avec l'Etat. Etait-il nécessaire de les faire figurer au catalogue des intentions, puisque nous pouvions nous attendre à ce qu'ils soient examinés de toute façon? Mais ils y sont, prenons-en acte! Il

y a également, et c'est une bonne chose, le ralentissement d'un certain nombre d'investissements. Autre élément positif: on réalise qu'on immobilise de l'argent pour des choses dont on n'a pas besoin, comme certains terrains, et on manifeste l'intention de s'en défaire. A ce propos, me semble-t-il, un catalogue des autres objets qui pourraient être soumis à une telle mesure a été demandé, et le groupe libéral l'attend avec la plus grande impatience.

A propos du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, je suis forcé de dire que plusieurs intentions sont clairement exprimées. Cela dit, en qualité de libéral, certaines me font un peu peur, en particulier quand il est fait mention «d'une politique permettant de mieux gérer les parkings sur les parcelles privées, qui attirent de manière tout à fait excessive en ville le trafic automobile pendulaire». Nous serons particulièrement attentifs au type de mesures qui seront prises et à la manière de les appliquer. Ensuite, on parle de l'amélioration du nettoyage des interfaces des transports publics. A mon avis, c'est bienvenu et cela fait partie depuis longtemps du catalogue de revendications du Parti libéral, à savoir veiller à la propreté de la ville, qui non seulement contribue à son image, mais est un élément clé de sa sécurité.

Je reste un peu plus dubitatif devant les intentions du département des affaires culturelles. Monsieur Mugny, vous allez notamment soutenir l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), les Ateliers d'ethnomusicologie, le Festival jazz en été, Post Tenebras Rock (PTR), mais je me demande alors ce que nous votons depuis des années. Toutes ces institutions sont déjà largement subventionnées et nous ne prendrons pas l'initiative d'un soutien. Par conséquent, vous allez réorienter d'autres subventions au profit de celles-ci, mais là, j'ai l'impression qu'on est un peu en train de réinventer l'eau chaude... Par rapport aux musées municipaux, je regrette que la réflexion en cours sur la Bibliothèque publique universitaire, sur la mise en valeur de l'héritage de Rousseau, sur l'édification éventuelle d'un pôle des lumières ne soit pas mentionnée dans ces objectifs; j'aurais voulu qu'elle le fût.

Enfin, je ne dirai pas que je suis tout à fait enthousiaste de voir que la direction du département des sports et de la sécurité «entend développer des prestations de nature juridique en faveur des services du département». Là, je l'avoue, on doit lutter contre la multiplication des postes, en particulier de juristes, et je m'étonne qu'on fasse du développement des affaires de nature juridique une priorité du gouvernement de la Ville pour cette prochaine année. En revanche, le département est attentif au renouvellement du contrat de la Société générale d'affichage (SGA) et aux revendications des Services industriels de Genève.

Voilà, tout cela manque un peu de quantification, mais, à mon point de vue, ce document contient tout de même des pistes de réflexions. Le mode d'élaboration et de transmission des orientations générales du projet de budget est profondément à revoir, parce que, en fait, il ne satisfait personne. Vos services sont pris de

vitesse, j'imagine, et ils doivent élaborer à la hâte ces orientations. Leur lecture, cependant, nous laisse l'impression qu'on ne peut pas faire grand-chose ou, en tout cas, qu'on pourrait renouveler ces mêmes objectifs et, d'année en année, en rajouter quelques-uns, mais que cela ne ferait guère avancer la réflexion du Conseil municipal. C'est pourquoi je vous suggère que le Conseil administratif – ou le bureau – nous fasse une nouvelle proposition pour la fourniture de ce document.

M. Alain Dupraz (T). La première chose que je voulais dire a déjà été soulignée par M. Deshusses, c'est le point positif: ce document est enfin arrivé à temps! L'année passée, nous l'avions reçu à la fin de juin et c'était bien trop tard.

Ces objectifs budgétaires sont, pour moi, une espèce de catalogue de mesures posées en vrac sur le papier, dont on ne discerne ni les priorités ni les objectifs. Nous les renverrons à la commission des finances et dans les commissions spécialisées pour étude, où nous espérons que les magistrats sauront apporter des précisions ou des compliments à un maigre document, nettement insuffisant.

M. Pierre Maudet (R). Pour sa part, le groupe radical a pris connaissance avec intérêt de ce document. Il regrette également, comme plusieurs préopinants s'en sont fait l'écho, d'avoir mis du temps à l'obtenir. Ce qui est révélateur, c'est qu'en fait, en commission des finances d'abord, puis au Conseil municipal, nous avons reçu deux documents. Le premier était très intéressant et il faisait l'objet d'une réflexion approfondie, en tout cas au département des finances et de l'administration générale. Le deuxième, malheureusement, était nettement édulcoré. Je ne peux que regretter à cet égard qu'on ait sabré la réflexion d'un des cinq magistrats...

Cela pour dire, à l'image de cette petite anecdote qui a émaillé le début de l'étude de ce document, que celui-ci est d'abord un exercice de style et, comme tous les exercices de style, il a ses limites, à savoir le caractère inégal des différents départements dans leur appréhension des objectifs budgétaires 2007. Nous avons un peu de tout là-dedans et, de ce point de vue, nous, radicaux, nous considérons que ce document est finalement assez inutilisable, parce que, précisément, il n'introduit pas de hiérarchie dans les objectifs.

Mesdames et Messieurs, à quoi ce document devrait-il servir? Ce document est l'occasion d'un rendez-vous de début d'année entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. C'est le moment, pour nous, de donner au Conseil administratif la température de ce Conseil municipal, celle de l'opposition mais aussi celle de la majorité, sur votre manière d'établir vos choix et vos priorités

pour le budget de l'année suivante. Ce rendez-vous ne peut être que raté si vous partez de la logique des moyens et que vous commencez par nous dire – comme l'a expliqué tout à l'heure M. Deshusses – qu'on va d'abord attendre de savoir quelles sont grosso modo les recettes et qu'on verra ensuite. Non, Mesdames et Messieurs, pour une fois, le Conseil administratif peut procéder d'une logique des besoins, en établissant le catalogue entier des prestations qu'il souhaite pouvoir dispenser à la population et ensuite, évidemment, en les hiérarchisant. Puis, dans la deuxième partie de l'année, la logique des moyens s'impose, celle qui consiste à faire entrer dans les moyens – c'est-à-dire le volant des recettes à ce moment-là plus ou moins clairement établies – les prestations identifiées. Donc de passer d'une logique des besoins à une logique des moyens.

C'était le sens voulu par cette nouvelle procédure budgétaire et je regrette que le Conseil administratif n'ait pas compris. En 2004, quand il nous a présenté les objectifs budgétaires 2005, il avait très bien compris, il les avait identifiés et il était même allé jusqu'à nous donner le nombre de postes nouveaux; nous avons compris que, dans le cadre de l'exercice 2007, il n'y aurait pas de nouveaux postes. A l'époque, pour ce document, c'est-à-dire les objectifs budgétaires 2005 – qui restent de mon point de vue une référence – le Conseil administratif avait véritablement joué le jeu. Cela pour dire que nous regrettons cette attitude et le document reçu. Nous sommes de la sorte privés de ce rendez-vous avec le Conseil administratif qui devrait nous permettre, justement, d'échanger sur ces fameux objectifs budgétaires.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais dire. Je n'entrerai pas dans le détail de la matière de ce document, parce que nous en parlerons dans les commissions et nous essaierons d'avoir cet échange avec les magistrats. Vous le savez, les catalogues de mesures sont à la mode... Mais, pour atteindre une certaine efficacité, un catalogue de mesures doit établir une hiérarchie pour que la discussion puisse ensuite avoir lieu autour des prestations vitales, nécessaires, ou celles qui sont superfétatoires.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Notre groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ne prendra pas maintenant position de manière superficielle sur ce document. Nous attendrons une étude plus approfondie dans les commissions spécialisées et en commission des finances pour affiner notre jugement, et nous y reviendrons ensuite.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). En ce qui concerne le groupe de l'Union démocratique du centre, nous reviendrons en détail sur les objectifs lors de l'audition des conseillers administratifs en commission.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Cette fois-ci, je crois que nous étions à l'heure, M. Manuel Tornare, maire, et moi-même. Nous sommes venus, en date du 22 mars 2006, à la commission des finances pour donner quelques explications liminaires, en tout cas un peu plus approfondies, sur deux départements. Nous avons décidé qu'une délégation du Conseil administratif viendrait pour le département de M. Tornare et pour le mien, et nous avons donné toutes les orientations et les explications nécessaires.

Mesdames et Messieurs, ce document est clair, concis, et je crois qu'il correspond à la volonté des uns et des autres. C'est vrai, on peut toujours demander plus et, pour l'année prochaine, nous ferons probablement différemment – nous vous avons écoutés – en mettant plus de renseignements dans ce document.

Le titre de ce document est clair: «Priorités et objectifs». Cela signifie qu'il met en exergue un certain nombre de priorités et d'objectifs, mais il y a tout le reste du budget. Nous ne voulions pas, à ce stade de la préparation du budget 2007, vous livrer un document complet de plusieurs centaines de pages. A mon point de vue, la liberté de décision politique est quand même de la responsabilité de l'exécutif. Mais nous le faisons avec vous, car nous avons compris votre message.

On nous fait alors des reproches en la matière en citant quelques exemples, je pense en particulier au département des affaires culturelles. Oui, il s'agit déjà d'une hiérarchisation ou de fixer les priorités pour l'année 2007 du département de la culture, qui a décidé d'aider un peu plus certains acteurs culturels. On souligne notre volonté de réduire la dette et d'augmenter l'autofinancement, c'est un souhait légitime du Conseil administratif et nous espérons y arriver. Mais tout cela dépend de recettes fiscales encore mal définies à ce jour, puisque nous n'avons que quelques tendances. Nous ne pouvons donc pas développer plus loin de grandes théories en matière budgétaire.

Après vous avoir bien entendus, Mesdames et Messieurs, je vous propose de renvoyer officiellement ce document dans les commissions spécialisées, afin que vous puissiez organiser les auditions des magistrats concernés. Ce document a été envoyé *de facto* à la commission des finances, puisque M. le maire et moi-même nous y sommes allés.

M. Manuel Tornare, maire. J'aimerais dire à M. Deshusses et à M. Bonny que certains oublient la séance en commission des finances le 22 mars 2006, à laquelle M. Muller et moi-même nous avons participé, comme M. Muller vient de le rappeler – il y a parfois des trous de mémoire! D'autres oublient, dans un passé plus lointain, la motion du Conseil municipal qui demandait que les priorités et objectifs du Conseil administratif soient transmis au mois de mars. Cela a été fait, mais sans chiffres. Vous n'avez qu'à consulter le *Mémorial*. Beaucoup

d'entre vous déjà présents aux séances du Conseil municipal avaient répété qu'on n'attendait pas de chiffres du Conseil administratif, parce que ces chiffres peuvent être modifiés à tout moment au vu des résultats des comptes.

Je ne vois pas pourquoi vous jouez maintenant au chassé-croisé en nous demandant des chiffres. Nous nous sommes mis d'accord sur cette procédure, et non seulement nous avons respecté le délai imposé, le mois de mars, mais nous avons aussi respecté ce que vous nous aviez demandé, c'est-à-dire de ne pas mettre de chiffres. L'année passée, nous avons mis des chiffres au mois de mai, mais nous avons dû les revoir et les corriger. C'est vraiment un exercice de style, Monsieur Maudet, qui est inutile. En conclusion, en période de crise financière, vous savez que nous ne pouvons pas vous promettre ce que nous ne pouvons pas vous offrir...

M. Gérard Deshusses (S). Je prends juste la parole pour dire à notre maire bien-aimé qu'il m'a mal entendu en qualité de responsable du groupe socialiste. Je n'ai pas demandé de chiffres, j'ai demandé une liste d'intentions hiérarchisées, et je me suis félicité du fait que ce document nous soit à nouveau rendu au mois de mars plutôt qu'au mois de juin, comme cela avait été le cas ces deux dernières années. Cela dit, cette hiérarchisation est absente et il n'y a pas d'intentions claires. Voilà ce que nous reprochons, mais nous ne voulons pas de chiffres au mois de mars, car ce n'est pas utile, nous en sommes bien conscients.

Mis aux voix, le renvoi du document «Orientation générale, priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2007» à la commission des finances et aux commissions spécialisées est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que demain, mercredi 5 avril 2006, M. Mugny devra quitter la séance à 18 h. Je vous informe également que les membres de la commission des pétitions sont appelés à se réunir à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret.

Madame Thiévent, vous avez la parole.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). J'ai une communication à faire au sujet de la désignation par notre groupe, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants),

d'un ou d'une remplaçante de M. Jacques François, anciennement président de la Fondetec. Je rappelle que M. Jacques François a démissionné à cause de graves dysfonctionnements observés au sein de cet organisme. Comme depuis rien n'a changé, nous attendons la transformation des statuts de la Fondetec en statuts de droit public pour présenter un candidat ou une candidate. Cette transformation nous apparaît comme notre seul espoir de voir les choses changer. Nous espérons également que les différents groupes auront à cœur de désigner des personnes honnêtes et compétentes.

5. Prestation de serment de M^{me} Laurence Andersen, remplaçant M^{me} Marie-Thérèse Bovier, conseillère municipale démissionnaire.

M^{me} Laurence Andersen est assermentée. (Applaudissements.)

6. Questions orales.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). J'ai une question pour M. le maire, Manuel Tornare, et elle fait suite à son intervention de tout à l'heure relative à l'arbre de la promenade de la Treille – il m'a coupé l'herbe sous les pieds... J'ai bien compris sa réponse. Il nous a expliqué que les assurances avaient besoin de six semaines pour faire un constat. Je déplore qu'il faille six semaines pour établir des constats par des assurances privées. Cela dit, il me semble que cela n'empêche pas la réparation des bancs.

En effet, le dossier d'un banc le long de la promenade de la Treille est abîmé depuis ce temps-là. La semaine dernière, une barrière de sécurité a été posée autour du banc et on ne se casse plus la figure en passant à côté. Mais, avant la pose de la barrière, tout était laissé comme ça, de bric et de broc, et, à mon avis, on aurait tout de même pu faire quelque chose plus tôt.

M. Manuel Tornare, maire. Le privé est parfois plus lent que le service public, Monsieur Hatt-Arnold... J'ai eu la confirmation tout à l'heure de la bouche de M^{me} Cottu: le banc sera réparé prochainement.

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse à M. Tornare, responsable du Service des écoles et institutions pour l'enfance, mais également à toute l'Alternative, afin qu'elle puisse se rendre compte des implications que ses votes au budget peuvent avoir parfois.

Ma question concerne donc le nettoyage des préaux. Vous vous souvenez qu'au mois de décembre 2005 – dans un sursaut de clairvoyance! – l'Alternative avait supprimé 300 000 francs pour le nettoyage des préaux, préférant d'autres objectifs comme, par exemple, au hasard, «Les yeux de la nuit». Maintenant, ce que nous avions prédit arrive: des préaux ne peuvent pas être nettoyés correctement, puisque l'argent manque. J'aimerais savoir comment vous pensez faire pour répondre aux différentes récriminations qui proviennent de plusieurs écoles de la Ville de Genève pour la propreté des préaux où nos enfants se rendent.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur le conseiller municipal, j'ai écrit aux écoles concernées à ce propos et je ne doute pas que vous ayez eu connaissance de ma réponse. Au début du mois de janvier 2006, nous avons dit que nous ferions une évaluation. L'évaluation a été faite et on ne peut pas faire l'économie de certains nettoyages hebdomadaires des préaux. Je reviendrai donc devant mes collègues du Conseil administratif pour demander un crédit complémentaire.

M. Guy Dossan (R). Ma question s'adresse soit à M. Mugny, soit à M. Muller. J'ai été très étonné de voir que, dans le cadre du Festival Archipel, un bassin avait été creusé dans le jardin de la salle communale de Plainpalais, dans lequel il y avait 20 cm d'eau – ce n'était pas une piscine olympique. Je suis surpris que l'on puisse faire ce genre de travaux lors d'une manifestation. Est-ce l'usage? Chaque locataire de la salle communale de Plainpalais peut-il faire ce qu'il veut? Si ce n'est pas le cas, j'aimerais savoir qui a payé cette pataugeoire, qui, je pense, a été refermée depuis.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je vous répondrai plus en détail demain, mais je peux déjà vous dire qu'il n'y a pas eu de dépassement budgétaire pour le Festival Archipel, en tout cas à la connaissance de mon département, qui s'est contenté de verser la subvention habituelle. J'imagine que les lieux ont été remis en état. M. Muller n'étant pas à sa place, je me renseignerai encore et je vous répondrai demain soir.

M. Olivier Norer (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne le stationnement sécurisé de vélos à la rue Masbou. Ces derniers temps, les

chantiers des collecteurs en sous-sol et des aménagements en surface dans les rues Masbou et Dizerens occasionnent beaucoup de changements pour les habitants du quartier, particulièrement à l'emplacement du stationnement sécurisé de vélos à la rue Masbou. Effectivement, les services de M. Ferrazino avaient installé des aménagements sécurisés qui, au gré du chantier, ont tendance à se balader comme une balle de ping-pong et, actuellement, ils sont plutôt à l'état d'épave... J'aimerais savoir quelle est la cohérence entre l'installation d'un chantier et l'usage des épingles de vélos comme barrière de chantier.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je me renseignerai plus précisément, Monsieur Norer. Le chantier des rues Masbou et Dizerens a commencé avec les travaux d'assainissement du sous-sol. Il est clair qu'on peut ne rien faire pendant la durée d'un chantier et ne pas proposer des solutions alternatives pour installer des vélos, mais le service a souhaité au contraire offrir ces installations provisoires durant le chantier. Si, effectivement, ces installations sont plus nuisibles qu'autre chose, on les supprimera. Mais vous pensez bien que notre objectif était de pouvoir donner un certain nombre d'infrastructures à ceux qui utilisent la mobilité douce et de venir positivement à leur rencontre. Si le message est si mal compris, peut-être faudra-t-il le modifier...

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Ma question s'adresse au magistrat Ferrazino. Souvenez-vous, Monsieur le magistrat, il y a plus d'une année, le Conseil municipal avait accepté la pétition P-104 pour le ralentissement et la réduction du trafic à l'avenue Krieg. A l'époque, vos services disaient travailler sur cette avenue. J'aimerais savoir si c'est toujours le cas et quand les habitants de ce quartier pourront espérer ne plus avoir une autoroute sous leurs yeux.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Ma question s'adresse à M. Hediger. Il s'agit de la place de la Navigation, qui vient d'être inaugurée, une magnifique place qui, avec les beaux jours, se retrouve recouverte de terrasses. Ma question est la suivante: des autorisations ont-elles été accordées pour le développement de terrasses sur la place de la Navigation proprement dite et, si ce n'était pas le cas, des mesures seront-elles prises par vous-même et vos services pour éviter que ce magnifique espace public ne devienne un espace privatif?

M. Patrice Reynaud (L). Ma question s'adresse à M. le maire ainsi qu'à MM. Ferrazino et Hediger. En raison du report au mois de septembre 2006 de l'analyse des rapports PR-364 A/B/C/D, portant sur l'installation des édicules

autour de la rade, nous avons pu constater que les anciens édicules étaient pour le moins vétustes, pour ne pas dire carrément insalubres. Nous ne pourrions évidemment pas en tenir rigueur aux exploitants, dès lors qu'ils attendaient la prise d'une décision en ce qui les concerne. La décision, nous le savons, est reportée au mois de septembre, voire aux calendes grecques...

Ma question est la suivante: Messieurs, avez-vous envisagé ou, si ce n'est pas le cas, envisagez-vous de solliciter de la part de ces exploitants une présentation un tant soit peu plus agréable pour les touristes et pour la population genevoise des édicules actuellement mis en place, et dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont particulièrement lamentables?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Tout d'abord, je peux vous dire que, demain, le prototype que nous avons connu l'année passée juste à côté du jet d'eau sera installé à nouveau pour cette nouvelle saison. Dans le cadre de l'installation de ce prototype, nous tiendrons compte des recommandations formulées par le Conseil municipal, qui demandait d'inverser le sens de la terrasse par rapport au pavillon, pour bénéficier du coucher de soleil plus longtemps. On l'avait vu l'année passée, le bâtiment installé du côté du Jardin anglais faisait de l'ombre sur la terrasse en fin de journée.

Vous avez raison de rappeler que, dans l'intervalle, nous devons de nouveau supporter les édicules hétéroclites que vous avez décrits comme n'étant pas très reluisants dans ce site magique de la rade. C'est précisément parce que nous avons fait le même constat que nous avons lancé un concours, avec le résultat que vous connaissez. Parmi nous, votre voisin de gauche – en fait, très à droite – M. Queloz, nous disait qu'il avait le sens de l'esthétisme et la notion du beau; c'est très bien, libre à lui. Nous, nous ne nous arrogeons pas ces prétentions et, en matière d'urbanisation, particulièrement en matière de construction, nous laissons les gens du métier décider lorsque nous faisons un concours. Bien entendu, il y aura toujours quelqu'un pour trouver moche, pas beau... Il y a tous les goûts!

Nous voulions remplacer les roulettes que nous connaissons aujourd'hui. Elles font l'unanimité contre elles, ce qui est assez extraordinaire, et n'importe quelle solution en vue d'une amélioration devrait normalement être soutenue. Mais ce n'est pas le cas de tous parmi vous, je me permets de le rappeler. Mon collègue Hediger vous l'expliquera mieux que moi, le Service des agents de ville et du domaine public demande aux exploitants de ces glaciers, année après année, de prendre un minimum de mesures pour s'intégrer le mieux possible, ou le moins mal, c'est selon, au site prestigieux de la rade. Mais les résultats sont là.

Indépendamment des critères esthétiques dont je viens de parler, pour les pavillons de la rade, la grande différence entre la proposition qui vous sera

soumise au mois de septembre et la situation actuelle, c'est que ces édicules seront la propriété de la Ville, si le Conseil municipal l'accepte, bien entendu. Avec la solution future, la Ville construira ces pavillons et les exploitants les rembourseront par le biais d'un loyer annuel. Nous avons fait le calcul – je l'ai en tête, M. Hediger me corrigera si je me trompe – en douze ans, au maximum quinze ans, les édicules seront remboursés par rapport au prix de location. C'est dire qu'ils ne coûteront rien à la Ville, puisqu'elle se limitera à avancer l'investissement remboursé ensuite par l'exploitant. Dans la situation actuelle, les édicules sont la propriété des exploitants eux-mêmes. Nous avons donc une certaine limite d'intervention à leur égard, qui est la limite utilisée par le domaine public en matière de délivrance des autorisations.

Il faudra souffrir cet été et l'été prochain les édicules que vous connaissez, parce que les rapporteurs de minorité ont traîné les pieds dans ce dossier et ont empêché de pouvoir le voter suffisamment tôt pour que nous puissions réaliser les nouveaux pavillons pour la saison 2006, et nous avons dû malheureusement reporter cette affaire. Le fait de la reporter au mois de septembre ne changeait rien, puisque nous n'étions de toute façon pas à l'heure au rendez-vous de 2006. En conclusion, je dirais que c'est un élément supplémentaire pour voter au mois de septembre le crédit des nouveaux édicules de la rade qui vous sera soumis.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je vous raconte un petit événement arrivé le 26 mars dernier, ce fameux dimanche où il a fait très beau. Ma question s'adresse à M. Hediger. Les gens se sont baladés au bord du lac et certains ont décidé de finir l'après-midi en prenant un verre à la buvette du Jardin botanique. Tout se passait bien jusqu'à 17 h, puis les agents municipaux sont arrivés et ont demandé aux gens de partir, parce que la buvette doit fermer à 17 h jusqu'à la fin du mois de mars. C'était assez surréaliste... Il faisait beau, chaud, on venait de passer à l'heure d'été, on avait gagné une heure de soleil, mais les gens ont dû évacuer au plus vite la terrasse pour respecter le règlement!

Si on ne peut pas blâmer les agents municipaux d'avoir fait respecter le règlement, cela aurait pu se passer un peu plus correctement, surtout, paraît-il, qu'il existe un accord – le magistrat pourra le confirmer – entre le Jardin botanique et le Service des agents de ville et du domaine public pour que les horaires de la buvette du Jardin botanique soient prolongés au moment du passage à l'heure d'été. C'était le cas ce dimanche-là. Ma question est celle-ci: les informations dont je viens de faire mention sont-elles exactes ou s'agit-il simplement d'une rumeur? Si elles sont avérées, pouvez-vous me dire pourquoi il y a eu un tel cafouillage et faire en sorte que cela ne se reproduise pas l'année prochaine?

M. Armand Schweingruber (L). Ma question s'adresse à celui des membres du Conseil administratif qui pourra me répondre. Il y a trois ans environ, la Ville de Genève avait souscrit dix abonnements généraux au porteur des entreprises suisses de transports et ce chiffre a été porté, sauf erreur de ma part, à 30 pièces une année après. J'avais exprimé la crainte d'invendus, qui auraient représenté une charge effective pour la Ville de Genève. D'après les échos qui me sont parvenus, ces cartes journalières attachées à cette formule de transport semblent s'être bien vendues. On nous avait promis un bilan de l'opération et j'aurais aimé le connaître, si possible pour la dernière année civile complète. Y a-t-il eu des invendus qui représentent une charge pour la Ville ou tout a-t-il été liquidé? Merci pour la réponse, soit tout de suite, soit à la plus prochaine occasion.

M. Manuel Tornare, maire. Nous poserons la question au directeur général de l'administration municipale, M. Moret, et nous vous transmettrons la réponse.

M. Georges Queloz (L). Si j'ai demandé la parole, ce n'est pas pour répondre à M. Ferrazino, même si j'ai été mis en cause; j'aurai le temps de le faire à une autre occasion. Ma question s'adresse à M. Hediger. J'ai appris que, durant la période de la Coupe du monde de football, les différents matches seront retransmis sur des écrans géants sur la plaine de Plainpalais. J'aimerais savoir qui a reçu une autorisation pour installer un stand, car la propriétaire d'une boutique de vêtements – elle vend principalement des maillots d'équipes de football – a demandé de pouvoir dresser un étalage à proximité, mais cela lui a été refusé. Le prétexte était qu'on ne peut pas vendre de vêtements sur la plaine de Plainpalais... Or je constate que, les jours de marché, des marchands vendent des vêtements!

M. André Hediger, conseiller administratif. Nous avons reçu de nombreuses demandes concernant la retransmission des matches durant la Coupe du monde de football à différents endroits: le Jardin anglais, le parc des Eaux-Vives, le parc Beaulieu et d'autres sites. Après discussion avec mes collègues du Conseil administratif, nous avons décidé de concentrer cet événement sur un seul endroit: la plaine de Plainpalais.

Il y a deux ans, je vous le rappelle, j'avais demandé qui désirait organiser des retransmissions de matches de l'Eurofoot et j'avais trouvé un arrangement avec le Stade de Genève et le groupe Jelmoli, sur le terre-plein à l'entrée du stade de la Praille. Cette manifestation a eu un immense succès; les différentes organisations de football, le public genevois et les personnes venues d'autres pays étaient très satisfaits.

Cette année, étant donné l'impact commercial de ce genre de manifestation, le groupe Jelmoli organise les retransmissions de la Coupe du monde au stade de la Praille. Mais un bon nombre d'organisations ne veulent pas aller là-bas et nous avons donc opté pour la plaine de Plainpalais. Le samedi 10 juin, au lendemain du lancement de la Coupe du monde, il y aura aussi la Journée de conseils aux propriétaires de chiens et, le même week-end, la Fête du développement durable.

J'ai réuni tous les responsables des organisations et je leur ai demandé de collaborer, de se regrouper si nécessaire, de faire en sorte que personne ne fasse de profits au détriment d'autres. Une organisation, Caribbean Connection, s'occupe de la coordination avec les organisateurs et les stands. Trois matches par jour seront retransmis et il y aura des animations culturelles, des stands de boissons, de nourriture et de vêtements.

M. Pizzoferrato, chef de service, m'a effectivement parlé d'une demande pour un stand de vêtements, mais sur une base plus commerciale. Cela n'avait presque rien à voir avec la Coupe du monde de football. Si c'est de celle-là dont vous parlez, Monsieur Queloz, elle n'entre pas dans le concept de l'organisation des retransmissions de matches lors de soirées festives.

M. Olivier Coste (S). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Je voudrais savoir s'il est prévu quelque chose pour empêcher le parage des deux-roues en tout genre à proximité du monument à la mémoire des brigadistes de la Guerre d'Espagne, au bout de la rue Dancet. Une explication sur le symbole de ce monument pourrait être mise sur le transformateur électrique, situé juste à côté, et qui sert à l'affichage sauvage, esthétiquement pas terrible. Une explication sur le respect de cet emplacement pourrait être placée à cet endroit, car, avec les beaux jours, les deux-roues reviennent et c'est dommage.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Nous avons déjà soulevé ce problème il y a un an ou deux, puisque la splendide sculpture de Manuel Torres installée en mémoire des brigadistes – je vous rappelle qu'une association de soutien aux brigadistes était à l'origine de ce projet – n'est pas mise en valeur comme on le souhaiterait à cause du parage de nombreuses motos à cet endroit.

Avec mon collègue Hediger, nous sommes intervenus en demandant aux agents de ville de passer régulièrement. Il y a eu une nette amélioration un moment, mais nous avons pu constater que le stationnement était redevenu très fréquent, malheureusement. J'avais demandé à l'association et au sculpteur s'ils étaient d'accord que nous empêchions l'accès grâce à des installations physiques,

notamment des potelets. Je ne vous cache pas que les réactions de l'association ont été très négatives, car elle ne voulait pas un monument aux morts «à la française». Je pouvais le comprendre: imaginez, en effet, quelques potelets reliés les uns aux autres par une chaîne, ce n'est pas forcément le mieux qu'on puisse envisager...

Nous sommes conscients de la situation. Nous n'avons pas tous les mêmes moyens à proposer pour y remédier, mais je pense que, dans un premier temps, nous ferons à nouveau intervenir rapidement les agents de ville, car un message sur le transformateur électrique pour signaler que le stationnement des motos est déconseillé, pour ne pas dire interdit, n'est pas forcément une mesure suffisante pour atteindre l'objectif recherché. Mais, encore une fois, nous ne pouvons pas aménager notre ville avec des potelets à tous les endroits, autour de toutes les places, parce que des deux-roues motorisés viennent s'y parquer. Nous devons demander, d'une part, un peu de discipline de la part de ces utilisateurs et, d'autre part, à nos agents de ville de faire en sorte que nos aménagements soient mieux respectés. Je pense que c'est aussi le sens de votre question, Monsieur Coste.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Ma question s'adresse à M. Hediger. Lors de la dernière rencontre des habitants des Acacias pour le futur aménagement du parc des Acacias, qui a d'ailleurs été très bien présenté par les différents départements, notamment ceux de M. Tornare et M. Ferrazino, quelqu'un s'est offusqué du fait que, à la rue Caroline, un bistroquet occupe le trottoir avec une terrasse. D'ailleurs, vos services sont déjà intervenus à ce sujet, paraît-il. Comme c'est mon quartier, je m'y suis rendu. A cet endroit, il y a le foyer de jour des Caroubiers, fréquenté par des personnes âgées dont plusieurs se déplacent avec un déambulateur. Pour pouvoir se rendre dans ce foyer, ces personnes doivent faire le tour du pâté de maisons, parce que le tenancier continue de mettre les deux bacs de décoration devant son bistroquet, en travers du trottoir, ce qui bloque le passage. C'est tout de même un maximum! De plus, il y aurait la place nécessaire de l'autre côté du trottoir pour installer une terrasse.

Ma question est: pouvez-vous demander à ce bistroquet de bien vouloir mettre les bacs le long du mur, et non pas en travers du trottoir? Je vous remercie.

M. André Hediger, conseiller administratif. Vous vous en souvenez peut-être, Monsieur Mino, les journaux ont relaté l'histoire de la terrasse à la rue Caroline. Cet établissement a eu passablement de problèmes cet hiver. Il y a eu un changement de propriétaire et le matériel de la terrasse n'a pas été enlevé, ce qui a généré un amas de chaises et de tables sur le trottoir. Nous étions dans l'attente du nouveau propriétaire pour intervenir. Maintenant, il est là et il m'a été signalé

ce que vous venez de dire, Monsieur Mino. Je regarderai demain où en sont mes collaborateurs du Service des agents de ville et du domaine public. A un moment donné, j'avais demandé d'infliger une amende au propriétaire si l'espace de 1 m, 1,20 m en partant du trottoir n'était pas respecté. Au besoin, nous enlèverons une partie de la terrasse afin de dégager l'espace nécessaire de 1,20 m.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je précise encore que le trottoir a été refait, c'est très beau, mais il est en deux parties. Au centre, il y a un genre de rigole en pierres naturelles et, de plus, l'arbre situé au bord du trottoir est entouré d'une bordure carrée. La distance qui reste jusqu'au bord du trottoir est peut-être de 1,20 m, mais il faut passer soit sur ce genre de rigole en pierres naturelles, soit sur le bac à terre de l'arbre, et ce n'est pas possible avec un déambulateur. Il faut donc tenir compte du nouvel aménagement du trottoir.

M. Pierre Rumo (T). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare. Vous avez peut-être lu dans la presse, récemment, qu'une commune bernoise, Wahlern, avait promulgué une directive pour protéger les élèves et les enseignants contre le rayonnement des téléphones portables, en les interdisant purement et simplement dans les classes et les préaux. Dans cet article, on relit toujours le même argument selon lequel aucune étude scientifique sérieuse et représentative n'avait condamné le natel. Le responsable du Service de santé des écoles de la Ville de Lausanne estime même que cette mesure est inutile, car sans relation de cause à effet.

Le principe de précaution ne pourrait-il pas s'appliquer dans les écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève, en accord et après discussion avec le Département de l'économie et de la santé et le Département de l'instruction publique? Je crois que M. Unger est très intéressé par cette problématique.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur le conseiller municipal, nous ne pouvons pas intervenir dans les écoles primaires à ce niveau-là, seul le Département de l'instruction publique peut le faire, avec le Service de santé de la jeunesse. Je transmettrai donc à Charles Beer. Vous connaissez ma philosophie au sujet de la précaution et je lui ferai part de mes idées, mais je ne peux pas me substituer à des décisions cantonales. Ce n'est pas le cas dans d'autres cantons, où les communes peuvent prendre ce genre de décision. Il y a quelques mois, à Lausanne, il s'agissait de prérogatives communales, maintenant elles sont cantonales.

7. Motion du 30 novembre 2005 de M^{mes} Nicole Bobillier, Marie-Thérèse Bovier, MM. Sylvain Clavel, Olivier Coste, René Grand, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Jacques Mino, Olivier Norer, Frédy Savioz et M^{me} Marie-France Spielmann: «Genève accueille et conseille ses futurs citoyens» (M-574)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le nombre important de demandes de naturalisation en ville;
- le peu de temps à disposition des commissaires municipaux pour rencontrer les candidates et les candidats;
- le manque de matériel d'information sur la Ville dont disposent les commissaires;
- l'attente des conclusions de la motion M-468 renvoyée en commission le 5 octobre 2004 et qui invite: «en collaboration avec l'Association des communes genevoises et le Canton, à élaborer une brochure explicative destinée aux candidats à la naturalisation, offrant un résumé civique, historique et géographique de la Suisse, du canton et de la ville de Genève»;
- la cérémonie de bienvenue, au Palais Eynard, où l'on ne distribue plus de brochure de présentation de la Ville aux candidats, faute de matériel,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à élaborer, dans les plus brefs délais, pour les candidats à la naturalisation, une brochure d'accueil, guide pratique qui présente l'organisation politique et administrative de la Ville, brochure qui sera distribuée par les commissaires lors de leur rencontre avec les candidats.

La présidente. Mesdames et Messieurs, on me signale que M. Mathias Buschbeck retire sa signature de cette motion M-574. (*Corrigé au Mémorial.*)

M. René Grand (S). Mesdames et Messieurs, cette motion est importante car elle concerne énormément de monde: la commission des naturalisations traite environ 150 dossiers par mois. Sans compter les mois de vacances, la Ville doit préavisier environ 1500 dossiers par année pour les naturalisations de ses futurs citoyens et citoyennes.

D'abord, un petit rappel pour expliquer un peu la genèse de cette motion – dont un collègue vient de retirer sa signature. Depuis 2003-2004, lors de la

¹ Annoncée, 3415.

réception pour les naturalisations offerte par la Ville, une brochure était distribuée aux candidats préavisés favorablement par la commune. (*M. Grand montre la brochure.*) J'espère que les téléspectateurs peuvent voir cette petite brochure très attractive, intitulée *Tout savoir... Ville de Genève, comment ça marche?* En résumé, d'abord, le Conseil administratif et le Conseil municipal sont présentés, ensuite le Secrétariat général, les cinq départements, le Palais Eynard, les lieux d'exception en ville, puis un peu d'histoire avec celles et ceux qui ont fait Genève, des dates historiques et quelques photographies. A la fin de cette brochure, vous trouvez des fiches pratiques, puisque les départements et leurs titulaires peuvent changer, les lieux importants de la Ville, le Conseil administratif de telle ou telle année, les services de la Ville de A à U, et l'état-major de la Ville.

Si mes souvenirs sont bons, cette brochure était destinée aux fonctionnaires de la Ville. A la commission des naturalisations de l'époque, nous avons pensé qu'il serait utile que les citoyens intéressés par la naturalisation reçoivent quelques informations sur Genève. Mais cette brochure donnait des explications uniquement sur la Ville de Genève et, à notre avis, un document plus important devait être mis sur pied pour faire savoir ce qui se passait au niveau de la Confédération et du Canton. D'où la première motion M-468, proposée par la commission des naturalisations de l'époque et renvoyée par le Conseil municipal à la commission du règlement, le 5 octobre 2004. Je vous lis l'invite de cette motion: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, en collaboration avec l'Association des communes genevoises et le Canton, à élaborer une brochure explicative destinée aux candidats à la naturalisation, offrant un résumé civique, historique et géographique de la Suisse, du canton et de la ville de Genève et qui sera distribuée lors du dépôt de dossier de candidature.»

Nous avons fait cette demande à la suite d'une visite faite par la commission des naturalisations à la Ville de Nyon, chez nos collègues vaudois chargés des naturalisations. Cette commune avait élaboré une importante brochure – très complète, même un peu trop – destinée aux candidates et candidats à la naturalisation. La motion M-468 a été discutée à la commission du règlement et je viens d'apprendre que le Canton a enfin élaboré une brochure, celle que la plupart d'entre vous ont dû recevoir, intitulée: *Libertés, mode d'emploi*. Cette brochure, semble-t-il, a été distribuée non seulement aux citoyens suisses, mais aussi aux étrangers qui résident dans notre canton depuis plus de huit ans.

A l'automne 2005, lors de la réception traditionnelle organisée par la Ville pour ses candidats, nous avons remarqué qu'il n'y avait plus aucun exemplaire disponible. J'ai questionné M. Hediger à ce sujet et il m'a confirmé l'épuisement du stock, mais que nous attendions la parution de la brochure de l'Etat. A la commission, nous avons trouvé l'argument un peu faible, parce que les

candidats naturalisés ne reçoivent rien pour les aider à comprendre notre système démocratique, mis à part les explications que nous leur donnons très brièvement quand nous les rencontrons. C'est pourquoi nous avons élaboré une nouvelle motion, beaucoup plus concise, la motion M-574. Je vous lis l'invite: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à élaborer, dans les plus brefs délais, pour les candidats à la naturalisation, une brochure d'accueil, guide pratique qui présente l'organisation politique et administrative de la Ville, brochure qui sera distribuée par les commissaires lors de leur rencontre avec les candidats.»

Actuellement, nous avons donc deux motions, mais la première, la M-468, est désormais caduque, puisque le Canton a élaboré cette brochure *Libertés, mode d'emploi*, dont je vous rappelle brièvement le contenu. D'abord, elle présente l'Etat fédéral, les droits fondamentaux et les droits politiques, ensuite la Constitution, les lois et les règlements. Puis les trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire. Suivent les partis politiques, les élections, l'initiative populaire et le référendum, le droit de pétition. Enfin, le rôle de la commune, le Canton et la Confédération, et le dernier chapitre, «Comment voter». A la lecture, vous constaterez que, sur les 80 pages de cette brochure, quatre seulement concernent la commune, plus trois illustrations. Mais c'est normal, puisque cette publication est destinée à toutes les communes et à tous les communiens du canton. Mis à part les petites armoiries des 45 communes en couverture, seules quatre pages évoquent le rôle de la commune. Je rappelle que si la fusion entre la Ville de Genève et l'Etat devait se faire, il faudrait aussi fusionner avec les 44 autres communes...

Pour compléter les informations données aux candidats à la naturalisation, la commission a estimé souhaitable la publication d'une petite brochure spécifique sur la Ville de Genève, qui soit aussi un guide pratique: où s'adresser pour tel ou tel événement, que faire pour savoir exactement ce que les cinq départements du Conseil administratif englobent, et d'autres informations. A notre avis, ce ne serait pas un doublon par rapport à la brochure cantonale.

Vendredi dernier, lors de la réunion de la commission des naturalisations pour rendre les dossiers et voter les préavis, nous avons pris le temps de discuter de ce que nous ferions de la motion M-574. La première option était de renvoyer au Conseil administratif, qui connaît, semble-t-il, bien la question, pour lui demander d'élaborer une brochure pratique, comme la décrit brièvement l'invite. La deuxième option était le renvoi dans une commission spécialisée en vue de définir le contenu d'une brochure plus précise, mais succincte. Les membres de la commission ont préavisé favorablement pour la deuxième option et ils vous proposent, Mesdames et Messieurs, de renvoyer la motion M-574 à la commission de l'informatique et de la communication, afin de préciser les points essentiels que nous voulons demander au Conseil administratif pour une brochure destinée aux communiens de notre Ville.

M. Olivier Norer, président de la commission des naturalisations (Ve).

Je m'exprimerai en qualité de président de la commission des naturalisations pour vous rappeler quelques points. Je dirai relativement peu de choses, car M. Grand a abondamment parlé de la motion et des travaux de la commission. Je spécifierai juste que les travaux de la commission se déroulent à huis clos et vous aurez un bref échantillon de ses débats de vendredi dernier, mais également de ceux de nombreux autres vendredis depuis que nous avons décidé de discuter de cette motion M-574 sur l'information à donner aux candidats à la naturalisation. Certaines personnes émettront un avis négatif, d'autres un avis positif, et j'espère que vous aurez l'occasion de vous faire une idée de l'ensemble des travaux menés grâce à ces discussions.

Je rappellerai – c'est important – que, pour deux points, nous souhaitons avoir une réponse de la part, notamment, du Conseil administratif, mais aussi de la présidente de la commission du règlement. Le premier point, qui concerne le Conseil administratif, a trait au devenir de la brochure *Tout savoir... Ville de Genève, comment ça marche?*, que M. Grand vous a montrée tout à l'heure. Le deuxième point est pour la présidente de la commission du règlement, et il concerne le devenir de la motion M-468 qui, en son temps, a été bloquée dans l'attente de la brochure cantonale. Voilà, je vous souhaite une bonne soirée!

M. Lionel Ricou (DC). Je vous informe que je retire également mon nom de la motion M-574. (*Corrigé au Mémorial.*) D'autre part, le groupe démocrate-chrétien s'opposera à l'invite qui demande la publication d'une nouvelle brochure orientée spécifiquement sur la Ville. Nous nous y opposons, parce que nous estimons que les publications consacrées à l'activité politique de la Ville sont déjà suffisamment nombreuses. M. Grand a évoqué le manuel *Libertés, mode d'emploi*, récemment édité à 350 000 exemplaires par le Canton. Il faut le savoir, cet ouvrage a été réalisé en collaboration avec l'Association des communes genevoises, association présidée par le socialiste Pascal Chobaz, et dans laquelle Manuel Tornare, représentant du Conseil administratif, est membre du comité. Les communes ont donc été entendues.

J'aimerais aussi préciser, Madame la présidente, que M. Grand a une lecture très sélective de ce manuel, puisqu'il nous dit que seules quatre pages traitent des communes. A vrai dire, s'il l'avait lu dans le détail, il aurait vu que les communes sont évoquées dans plus de 25 pages. Elles sont mentionnées, en effet, en rapport avec les systèmes électoraux, les gouvernements, et elles sont tellement bien représentées que, sur la photo d'un mariage à l'état civil, on reconnaît le magistrat Patrice Mugny...

M. Georges Queloz (L). Porte-t-il une cravate?

M. Lionel Ricou. M. Mugny est de dos et je ne peux pas dire s'il porte une cravate ou non... Toujours est-il que la commune est largement présente à l'intérieur de ce manuel. J'invite vraiment M. Grand à relire et à prendre connaissance sérieusement de ce manuel, remis également aux candidats à la naturalisation au début de la procédure, comme le Conseil d'Etat le spécifie. Si bien que les candidats à la naturalisation ont tout le loisir de découvrir les procédures dans ce manuel, assez agréable et bien illustré.

Nous, les démocrates-chrétiens, nous sommes plutôt favorables à une distribution, par les commissaires, lors de leur rencontre avec les candidats, d'une plaquette éditée par la Ville et intitulée *Notre quartier*. Elle présente les différentes institutions, les associations, les structures – bibliothèques, ludothèques et autres – dans les différents quartiers. Elle se décline en huit versions, qui correspondent aux secteurs d'unité d'action communautaire (UAC). Il nous semble beaucoup plus pertinent de distribuer un document de présentation des structures de proximité.

Dans le cadre des discussions de la commission, nous avons un peu tout entendu sur la façon de réaliser la brochure communale. Certains ont parlé d'un copier/coller de certains documents, de sélectionner à droite ou à gauche... J'appelle cela du bricolage et nous n'y sommes pas favorables. En revanche, si nous adoptons une solution un peu plus élaborée, nous devons prévoir deux à trois ans pour obtenir ce document. Or, à notre avis, s'il faut remettre un document aux candidats à la naturalisation, il faut le remettre maintenant. Donc, la plaquette de présentation des différentes structures *Notre quartier* convient tout à fait.

Je dirai encore une dernière chose sur le coût d'une nouvelle brochure. Les démocrates-chrétiens sont opposés à une publication de la commune, car elle ferait doublon avec celle du canton *Libertés, mode d'emploi*. Ce document – rappelons-le – a coûté à l'Etat plus de 100 000 francs et il nous semble que la Ville n'a pas à investir un tel montant, même inférieur, pour la production d'un document qui existe déjà. Voilà pourquoi le groupe démocrate-chrétien s'opposera à cette motion.

La présidente. Pour répondre à la question de M. Norer de tout à l'heure, en qualité de présidente de la commission du règlement je peux vous annoncer que la motion M-468 sera à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances.

M. Olivier Coste (S). Pour nous, les motionnaires, il ne s'agit pas de critiquer la nouvelle publication du Canton, mais de relever un certain nombre de lacunes. Dans notre travail de conseillers municipaux à la commission des naturalisations, nous rencontrons, chez les candidats, à la fois une soif de savoir et une crainte

devant la difficulté de devenir citoyen. Dans la mesure où un bon nombre d'entre eux sont confrontés à des problèmes linguistiques, puisqu'ils viennent d'horizons différents et qu'ils n'ont pas forcément bien acquis les connaissances de notre langue – même s'ils ont une pratique de la langue française orale, ils ne l'ont pas forcément écrite – nous nous sommes aperçus que ce document était relativement complet et complexe. En effet, il manque peut-être un complément à ce document avec un certain nombre de schémas, de manière à expliquer un peu le fonctionnement de la commune. Nous ne demandons pas quelque chose de nouveau.

C'est peut-être un souci de pédagogue qui, pour obtenir des explications claires, nous conduit à proposer le renvoi de cette motion M-574 à la commission de l'informatique et de la communication.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Cette motion pose une bonne question, que nous nous sommes souvent posée à la commission des naturalisations: comment sont outillés les commissaires qui rendent visite aux candidats à la naturalisation? Effectivement, ils devraient avoir un minimum de brochures pour montrer le fonctionnement de la Ville, les différentes institutions, les bonnes adresses. Cela permettrait d'être un peu au service des personnes visitées.

Nous avons attendu la sortie de la brochure *Libertés, mode d'emploi* pour voir si elle répondait à une partie de nos demandes et, effectivement, sur le volet institutionnel, les Verts sont satisfaits de sa présentation et ils estiment qu'elle y répond. Maintenant, à notre avis, il n'est pas nécessaire de réaliser une nouvelle brochure, puisque la Ville et l'Etat disposent de suffisamment de publications pour présenter Genève et les institutions notamment, comme M. Ricou l'a dit tout à l'heure. Cependant, même si la brochure présentée tout à l'heure par M. Grand est destinée, à l'origine, aux nouveaux administrés, elle n'est pas complètement cohérente avec notre mission et ne nous semble pas pertinente en l'état.

Néanmoins, nous ne nous opposerons pas à cette motion M-574, mais nous nous abstenons, car la question de savoir comment et avec quoi les commissaires rendent visite aux candidats n'est pas réglée. Si les commissaires disposaient d'une petite valise avec diverses brochures, ce serait peut-être la meilleure solution. C'est pour cela que nous laisserons la commission travailler sur cette motion, mais, en l'état, nous ne pouvons pas la soutenir.

M. René Winet (R). Le groupe radical, après discussion, est aussi d'avis qu'une nouvelle brochure ferait doublon avec celle de l'Etat, très bien réalisée d'ailleurs. A l'évidence, nous, les radicaux, nous ne sommes pas disposés à investir de l'argent pour quelque chose qui existe déjà.

Madame la présidente, je vous prie également d'enlever mon nom de la motion M-574. (*Corrigé au Mémorial.*) Le groupe radical soutiendra l'avis du Parti démocrate-chrétien et refusera cette motion.

Préconsultation

M. Patrice Reynaud (L). *Bis repetita*, ce serait même *ter repetita*, en l'occurrence, car cette motion n'a plus lieu d'être pour trois raisons. La première raison, et M. Grand y faisait allusion tout à l'heure, est que le problème de la brochure pour les candidats à la naturalisation a déjà été abordé à la commission du règlement – et vous le savez, Madame la présidente, puisque vous présidez cette commission. Comme moi, vous connaissez le sort fait à cette motion, puisqu'il a été décidé d'en assurer le classement pour la raison principale que cette autre brochure, *Libertés, mode d'emploi*, éditée à 350 000 exemplaires, est parue. Nous avons, les uns et les autres commissaires, tous partis confondus, constaté qu'elle était fort bien faite et qu'elle répondait aux attentes non pas seulement de celles et ceux appelés à être naturalisés, mais aussi de la population dans son ensemble.

La deuxième raison – et je m'étais permis d'employer ce mot à la commission du règlement – est qu'il n'est pas nécessaire de vouloir considérer les futurs naturalisés comme des «supercitoyens»; ce serait presque même malsain. Nous souhaitons simplement qu'ils deviennent citoyens et les abreuver de brochures diverses et variées, à mon avis, c'est ne réussir qu'une chose: à les embrouiller. Il existe maintenant une remarquable brochure à mettre à leur disposition. Elle est là, nous y avons tous fait allusion et, à mon point de vue, il n'est pas nécessaire qu'il y en ait d'autres.

Si j'ai bien compris les objectifs des motionnaires, du moins ce qu'il en reste aujourd'hui, ils veulent éditer une sorte de guide pratique pour savoir chez qui téléphoner pour telle ou telle question, à qui s'adresser, et ainsi de suite. Mais là, le citoyen genevois ne comprend pas bien la démarche: pourquoi cette brochure ne serait-elle destinée qu'aux futurs citoyens, c'est-à-dire aux personnes susceptibles d'être naturalisées, aux futurs naturalisés, et non pas à celles et ceux qui vivent en ville de Genève et qui, parfois, ne disposent pas de ces renseignements? Si une brochure de ce genre devait être réalisée, ce ne serait pas pour la limiter aux seuls candidats à la naturalisation, mais à d'autres personnes. D'autant plus que cette brochure existe; elle est facile à trouver dans les services de l'administration municipale, notamment auprès de vous, Monsieur Hediger.

Enfin, un dernier point, et là je me fais l'interprète de notre chef de groupe, M. Barbey, motionnaire à l'origine, pour vous signaler qu'il retire aussi son nom de la liste des signataires. (*Corrigé au Mémorial.*)

Mesdames et Messieurs, nous, les libéraux, nous ne suivrons pas cette motion et en tout état de cause, si nous l'avions suivie, cela n'aurait pas été pour la renvoyer auprès de la commission de l'informatique et de la communication. Je me permets de signaler que, depuis pratiquement un an et demi, nous traitons le même sujet en commission du règlement. Alors, si cet objet doit être renvoyé auprès d'une commission, s'il vous plaît, renvoyez-le auprès de celle qui s'est déjà interrogée à ce sujet! En effet, la commission du règlement – non celle de l'informatique et de la communication – a tous les éléments pour y répondre rapidement.

M. René Grand (S). Je préciserai encore deux ou trois choses. J'entends bien mon préopinant et, effectivement, ce guide pratique sur la Ville de Genève pourrait très bien être distribué à tout le monde. Je précise que, dans l'esprit des motionnaires et ex-motionnaires, il s'agit d'une brochure pratique sur la Ville de Genève.

Je réponds aussi à M. Ricou. Il dit que je n'ai pas lu en détail la brochure *Libertés, mode d'emploi*. Excusez-moi, mais cette brochure parle des communes et non de la Ville de Genève, sauf pour quelques précisions comme le nombre de conseillers municipaux ou de conseillers administratifs, par exemple. Mais au niveau des renseignements pratiques sur la Ville de Genève, il n'y a rien! Lorsque des gens voudront s'engager en qualité de nouveaux citoyens dans la vie pratique et la vie politique de notre Ville, il faudra leur demander de se rendre au Palais Eynard, où on les promènera de guichet en guichet, alors qu'une petite brochure explicative sur les cinq départements du Conseil administratif leur permettrait de mieux s'orienter.

Les brochures de quartier sont très utiles, mais elles restent circonscrites à leurs quartiers respectifs. Par exemple, si vous voulez savoir ce qu'il faut faire pour vous marier, en cas de décès ou autre chose, vous ne trouverez pas ces renseignements dans votre quartier, mais au niveau général de la Ville de Genève.

Au sujet des coûts, j'estime que nous n'avons pas besoin de prévoir un budget spécifique. En effet, l'ancienne brochure était comprise dans les budgets courants et, aujourd'hui, M. Hediger peut très bien trouver les moyens de publier une brochure pratique sur les budgets ordinaires.

M. Frédy Savioz (UDC). L'Union démocratique du centre juge également que la motion M-574 n'a plus sa raison d'être depuis la publication de la brochure *Libertés, mode d'emploi*, dont nous avons eu connaissance la semaine

dernière. Comme nous souhaitons éviter les doublons, nous pensons que le travail d'information à l'égard des nouveaux citoyens doit aussi être fait par les commissaires. Par conséquent, nous n'accepterons pas cette motion.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Madame la présidente, je ne vais pas retirer ma signature de cette motion. Je ne souhaite pas que la Ville refasse le travail déjà réalisé par le Canton ni qu'elle y mette de l'argent, mais il est vrai que la brochure cantonale m'a laissé relativement sceptique. Elle est extrêmement théorique et je la trouve aussi indigeste que les cours d'instruction civique que je suivais il y a une cinquantaine d'années à l'école. Sa lecture ne présente pas beaucoup d'intérêt, car elle est vraiment difficile d'accès. Son contenu est abstrait, alors que la commission des naturalisations était motivée par l'idée d'offrir des choses concrètes à la population.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de refaire une brochure de plus, M. Reynaud a raison. Il ne faut pas penser aux seuls naturalisés, mais à tous les communiens, qui devraient avoir des informations concrètes sur la Ville. Ce serait la tâche de la commission de l'informatique et de la communication de se demander, avec les documents existants en ville, ce qui peut être fait pour donner de telles informations à la population. C'est pourquoi le groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) souhaite renvoyer la motion M-574 à la commission de l'informatique et de la communication.

M. Olivier Coste (S). Je m'étonne un peu de l'effet girouette qui fait que, en l'espace de quelques jours, nous passons de l'unanimité à la commission des naturalisations à une débâdande. A part cela, pour répondre à M. Reynaud quant à la pertinence du renvoi de la motion M-574 à la commission du règlement, ce serait une erreur à mon avis, puisque cette commission, normalement, doit statuer sur le règlement du Conseil municipal. Or, ici, il s'agit d'élaborer une information extérieure au Conseil municipal. D'ailleurs, c'est peut-être pour cette raison que les membres de la commission du règlement n'ont pas jugé bon de donner une suite à la première motion M-468, sans doute renvoyée à la mauvaise adresse...

Nous ne demandons pas grand-chose avec la motion M-574, si ce n'est quelques photocopies bien faites à joindre à la brochure du Canton, parce que, comme l'a dit M. Mino, cette dernière est relativement indigeste pour toutes les personnes venues de l'étranger qui n'ont pas reçu, comme la plupart des gens ici, un minimum d'éducation citoyenne à l'école obligatoire. Où sont indiquées aux nouveaux citoyens certaines spécificités de la Ville de Genève comme, par exemple, pour ceux qui ont des enfants, l'existence de la carte 20 ans/20 francs? Nous le leur disons lorsque nous les rencontrons, et ils nous en savent gré, parce

que leurs enfants y ont droit. Où est-il dit aux futurs naturalisés que, comme nous – le plus tard possible, nous l’espérons... – ils auront droit à des obsèques gratuites? Ce n’est écrit nulle part.

Nous ne demandons pas la réédition d’un dictionnaire municipal, mais nous aimerions juste, dans la simplicité, donner quelques éléments à nos yeux manquants. Voilà pourquoi nous avons souhaité le renvoi de la motion à la commission de l’informatique et de la communication.

M. Didier Bonny (DC). Vendredi dernier, lors de la séance de la commission des naturalisations, mon collègue de parti Lionel Ricou s’était opposé à cette motion. Il n’y a donc pas d’effet girouette en ce qui le concerne. Je rappelle également que si nous avons mis tant de mois à traiter la motion M-468, c’est parce qu’elle a été reportée à la demande des motionnaires, dans l’attente de la publication du document de l’Etat. Or il a été publié et pour nous, démocrates-chrétiens, s’il n’est peut-être pas parfait, il remplit déjà son rôle.

Nous parlions tout à l’heure de priorités par rapport aux objectifs budgétaires du Conseil administratif, mais le Conseil municipal doit aussi avoir des priorités. En matière de communication, la Ville fait déjà beaucoup; d’ailleurs, personne n’a encore parlé du site internet de la Ville de Genève, qui donne énormément d’informations. Si nous déposons, sur cette table située au milieu de notre salle, tous les documents mis à la disposition de nos communiens par le Conseil administratif, ce serait énorme. Maintenant, nous disons: stop! Faisons avec ce que nous avons, ne dépensons pas entre 100 000 à 150 000 francs de plus! Cet argent, mettons-le ailleurs, par exemple, comme je l’ai dit tout à l’heure, pour le nettoyage des plexaux!

Des affiches ont été faites pour la carte 20 ans/20 francs et des annonces ont paru dans les journaux. Reprocher alors à la Ville de ne pas communiquer toutes les actions qu’elle entreprend, c’est lui faire un mauvais procès. Je sais gré au Conseil administratif de tout son travail dans ce domaine-là.

M. André Hediger, conseiller administratif. Quand vous aviez examiné cette motion M-468, il m’avait été signalé que le Canton préparait une brochure avec l’ACG, comme l’a dit M. Bonny. Je m’étais renseigné et j’ai pu voir cette brochure lors de sa préparation. Je me suis aperçu qu’elle contenait passablement de choses très intéressantes. Bien entendu, cette brochure doit être utile aux citoyens suisses, mais également aux futurs naturalisés.

A mon avis, cette brochure publiée par le Canton en collaboration avec l’ACG est très bien faite; elle est simple et elle explique correctement le fonctionnement

de notre pays, de notre canton et de nos communes. Pour certains, il faudrait davantage d'informations concernant la commune Ville de Genève. Mais, en recevant les nouveaux naturalisés au Palais Eynard, nous essayons de leur expliquer comment fonctionnent nos institutions: pour la Confédération, le Conseil fédéral et les Chambres; pour le Canton, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil; pour la Ville de Genève, le Conseil administratif et le Conseil municipal. Je crois que c'est là la base pour des futurs citoyens.

Quand la brochure est sortie, je me suis posé la question de savoir s'il fallait réaliser quelque chose pour la Ville de Genève et j'y ai beaucoup réfléchi. J'ai tenu le même raisonnement que certains d'entre vous: il y a le site internet et il suffit de cliquer pour trouver tous les départements, les services et autres. Mais tout le monde ne possède pas internet, bien entendu, et cela reste un point d'interrogation. Il y a le magazine *Vivre à Genève*. On est pour ou contre, mais il faut admettre que cette publication donne un certain nombre d'informations aux habitants. Moi-même, je publie une brochure gratuite *Loisirs et sports*, qui rapporte 10 000 francs à la Ville de Genève; toutes les installations sportives y sont répertoriées: les clubs, les associations et les sites. Le département des affaires culturelles publie aussi passablement d'informations sur les musées, le Grand Théâtre, les concerts, les expositions, etc.

A partir de là, je me suis demandé ce qu'il faudrait mettre dans une brochure spécifique à la Ville de Genève. On pourrait faire un guide, comme le *Guide du routard*, pour visiter une région. Ce guide donnerait des informations sur l'organisation municipale, une orientation sur les différents départements et les services de l'administration. En ce qui concerne les adresses, les gens peuvent les trouver dans l'annuaire téléphonique. J'avais pensé aussi qu'il serait intéressant d'y ajouter différentes organisations en ville de Genève avec qui nous avons des contacts, organisations qui ne sont pas à proprement parler communales, comme les maisons de quartier, les associations de parents d'élèves et les associations de commerçants.

Quant au fond, je ne suis pas fondamentalement opposé au renvoi de cette motion en commission pour en discuter et faire notamment un relevé de ce que nous voulons voir figurer dans cette brochure, afin d'éviter toute redondance avec celle du Canton. Je veux à tout prix être sûr que cette nouvelle brochure apportera quelque chose aux Suisses et aux futurs naturalisés, en répétant que la brochure cantonale est très explicite; d'ailleurs, j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup d'étrangers qui m'ont dit l'avoir trouvée formidable. Il faut donc en tenir compte dans l'analyse.

Mise aux voix, la motion est refusée par 34 non contre 21 oui (12 abstentions).

8. Interpellation du 17 décembre 2005 de M. Simon Brandt: «ASM: agents sans moyens?» (I-144)¹.

M. Simon Brandt (R). En préambule, je tiens à remercier le magistrat Hediger, qui m'a gentiment accordé l'autorisation d'accompagner un agent de sécurité municipal (ASM) durant une journée, ce que je ferai dans les semaines à venir.

Cela étant, je reviens sur le fond de mon interpellation qui, comme vous l'aurez compris, traite des moyens que nous donnons aux ASM, dénomination qui signifie: «Agents de sécurité municipaux». Or il m'apparaît – comme à beaucoup de monde, il me semble – que les compétences actuelles font plus des ASM des agents sans moyens que de véritables agents de sécurité. Dernièrement, à ma connaissance depuis le mois de janvier, les ASM ont reçu des gilets pare-balles afin de se protéger en cas d'agression avec une arme à feu. On leur donne donc un moyen de défense passif, mais ils n'ont aucun moyen de défense actif comme le serait, par exemple, le bâton tonfa, que la gendarmerie possède, comme la plupart des polices privées. Dans le cadre plus formel de leurs compétences, les ASM peuvent passer les menottes à quelqu'un et l'amener au poste, mais sans la compétence de la fouille par palpation de sécurité. Inutile de vous dire qu'il y a un risque pour l'ASM durant l'arrestation. Puis, quand la personne interpellée est conduite à la gendarmerie, le policier doit faire le travail que l'ASM ne peut pas faire, quand bien même il le souhaiterait.

Nous avons tous reçu, au mois de janvier, la *Gazette ASM communes*, où nous lisons la revendication de la compétence de la fouille de sécurité par palpation d'une personne interpellée, et de l'usage d'un bâton tactique tonfa de protection pour se défendre. Monsieur le magistrat, même si ces deux choses dépendent de la loi cantonale, je vous demande où en sont les négociations et si nous pouvons espérer, d'ici à quelques années, que les ASM auront des moyens dignes de ce nom.

En dehors de la loi et dans le cadre de leur matériel actuel, les ASM possèdent des radios. Mais ces radios ne peuvent pas communiquer directement avec la gendarmerie; cela passe par la centrale du corps des agents de ville, qui, elle, appellera la centrale de la gendarmerie. Par conséquent, pour une simple vérification d'identité, il faut parfois attendre jusqu'à dix minutes. Pas besoin de vous expliquer ce qui se passerait si un ASM arrêta quelqu'un après un hold-up, par exemple. Il veut contrôler la personne, mais le temps d'obtenir l'information pour savoir s'il s'agit ou non d'un criminel, il aura eu plusieurs fois le temps de se faire abattre. Tout le monde se souvient de la tuerie de Bex, au début de cette

¹ Annoncée, 4451.

année, où deux policiers vaudois ont été attaqués par un individu qui a «pété les plombs», simplement à la suite d'une vérification d'identité.

Dans un cas purement local, des ASM, par groupe de six, trois fois par semaine, contrôlent la circulation. Inutile de vous dire que, s'ils tombent sur une personne animée de mauvaises intentions et munie d'une arme à feu, nous aurons six morts. Faudra-t-il attendre un tel drame pour voir les choses bouger? Depuis le début de l'année, un ASM a été attaqué par un chien et une agente a failli être renversée par une voiture au parking des Vernets, et nous ne sommes qu'au mois d'avril!

Encore au chapitre des moyens, j'inclurai l'uniforme. L'article 14, alinéa 1, du règlement sur les agents de sécurité municipaux précise que «l'uniforme doit être représentatif du corps des agents de sécurité municipaux». Or, chers collègues, je vous mets au défi, si vous ne regardez pas de près, de différencier un agent municipal d'un agent de sécurité municipal. Mis à part l'inscription dans le dos «Sécurité municipale», la casquette et le passepoil, il n'y a aucune différence. Pourrions-nous donc imaginer un ASM avec un uniforme qui le distinguerait un peu mieux d'un agent municipal? A cet effet – mais je ne sais pas si c'est possible – comme les gendarmes toucheront prochainement de nouveaux uniformes, peut-être pourrions-nous envisager de reprendre leurs uniformes actuels et d'y faire figurer la mention «Agent de sécurité municipal».

Maintenant, je vous le demande: qu'est-ce qu'un agent de sécurité municipal? En fait, c'est un policier municipal. Quand un ASM a affaire à un touriste ou à un étranger, dans 90% des cas, on lui demandera ce qu'est un ASM. Ce n'est pas très clair non plus pour nos citoyens... Pourrions-nous imaginer de revenir à la dénomination «police municipale» qui avait cours il y a une dizaine d'années? Je précise que cela concernerait uniquement les ASM, qui sont seuls à avoir des compétences inhérentes à une activité de police municipale.

Enfin, une dernière chose. Le règlement sur les agents de sécurité municipaux fait état d'une commission consultative de sécurité municipale. Cette commission est compétente pour négocier tout ce que je viens d'énumérer, en accord avec le Conseil d'Etat, les syndicats cantonaux et les corps ASM des autres communes. Or il apparaît que la Ville de Genève a droit à deux sièges, occupés l'un par M. le magistrat André Hediger, l'autre par le commandant du corps des agents de sécurité municipaux, M. le commandant Jacques Dimier. Ne serait-il pas plus adéquat que les ASM de la Ville soient représentés par une personne de leur syndicat, le SASM, plutôt que par M. Dimier et par vous-même, Monsieur Hediger? ce qui me semble être un doublon, vu que le chef de service et le magistrat ont rarement un discours différent...

Je terminerai en demandant combien de temps encore deux ASM surveilleront nos séances – l'un de la tribune du public et l'autre à la salle des pas perdus –

parce que, si un drame devait arriver, comme à Zoug, ils ne pourraient rien faire, sinon appeler la gendarmerie, étant donné les moyens matériels ou formels mis à leur disposition.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je dirai juste quelques mots ici et je répondrai plus longuement par écrit. Monsieur Brandt, vous pourrez accompagner un ASM durant plusieurs jours si vous le désirez, afin de bien comprendre son travail et sa mission. D'abord, je vous rappelle que la Constitution du canton de Genève est claire: sur le plan cantonal, le pouvoir de police revient à la gendarmerie. Nous n'avons pas de police municipale, comme c'est le cas dans d'autres cantons. Étant donné que Genève est un petit canton, le pouvoir de police est cantonal, nous sommes bien d'accord. Or la Constitution stipule le rôle joué par la police.

Le travail des ASM est ancien et il faut remonter très loin dans le passé. D'abord, il s'agissait de gardes-champêtres en Ville de Genève, ensuite de gardes municipaux, puis de surveillants des parcs et promenades. Telle est l'évolution des ASM. Il y a une vingtaine d'années, voire un peu plus, le nom de police municipale a été choisi par la Ville de Genève et par d'autres communes. Après quelques années, le Canton nous a obligés à abandonner le nom de police municipale, cela à cause de la Constitution, comme je viens de vous l'expliquer.

Concernant les agents municipaux (AM), leur rôle est clair: ils gèrent le stationnement. En revanche, les ASM ont plusieurs missions. Monsieur Brandt, durant les quelques jours que vous passerez avec eux, vous pourrez vous rendre compte de toutes les missions qu'ils accomplissent. Il s'agit de la mise en place de tous les marchés, de la surveillance de tous les parcs – et à Genève vous connaissez les problèmes posés par certains d'entre eux. Les ASM s'occupent également de la surveillance des écoles, de l'arrivée et du départ des enfants, des préaux, des places de jeu. Il s'agit plutôt d'une mission d'îlotier pour le bien-être de la population et des associations.

Si je vous suivais dans votre demande, il faudrait que les ASM soient armés, qu'ils assument un peu le rôle de la police cantonale. Mais je ne le veux pas et j'entends que les ASM soient le relais entre le citoyen et les administrations. D'ailleurs, je n'ai pas autorisé le port des gilets pare-balles pour les ASM; en revanche, ils ont des gilets pare-lames. Cela avait été discuté avec la police et M^{me} Spoerri, alors conseillère d'Etat, nous avait donné l'autorisation.

A la commission consultative de sécurité municipale, dans le groupe technique où je siège avec M. Dimier, il y a également des représentants des ASM désignés par leurs collègues. Il s'agit d'un représentant de la Ville de Meyrin et d'un autre de la Ville de Carouge. Nous avons discuté de la question de l'uniforme des

ASM afin d’avoir une même identité dans toutes les communes. Je répondrai plus longuement par écrit au sujet du rôle de la police cantonale et des missions des ASM et des filotiers en relation avec le bien-être de la population. Ce sont des notions totalement différentes.

M. Simon Brandt (R). Monsieur Hediger, je n’invente pas les demandes faites par les ASM, puisqu’elles figurent dans la *Gazette ASM communes!* S’ils sont sur le terrain pour certaines compétences, il faudrait les écouter, car les missions changent. Pour preuve leur équipement qui comprend un gilet pare-balles. Il y a une vingtaine d’années, il y avait une police municipale, qui n’existe plus aujourd’hui, mais les missions des ASM ont changé depuis lors. Je ne vais pas revenir sur les faits, mais depuis le début de l’année un ASM a eu un problème avec un chien, et une agente à cause d’une voiture. Cela montre bien qu’avec les moyens actuels un ASM ne peut pas faire un semblant de maintien de l’ordre et même se défendre de manière adéquate.

Enfin, Monsieur Hediger, vous n’avez pas répondu à ma question de savoir pourquoi les ASM ont la compétence de passer les menottes à une personne, mais pas celle de la fouiller. Alors, soit ils ont trop de compétences pour les missions que nous voulons leur donner, soit ils n’en ont pas assez. L’état de fait actuel est hybride, me semble-t-il, entre garde-champêtre et une police municipale que je qualifierais de minimale.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5946
2. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2007. . .	5951
3. Orientation générale, priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2007 (D-37)	5951
4. Communications du bureau du Conseil municipal	5970
5. Prestation de serment de M ^{me} Laurence Andersen, remplaçant M ^{me} Marie-Thérèse Bovier, conseillère municipale démissionnaire. .	5971
6. Questions orales	5971
7. Motion du 30 novembre 2005 de M ^{mes} Nicole Bobillier, Marie-Thé- rèse Bovier, MM. Sylvain Clavel, Olivier Coste, René Grand, M ^{me} Flo- rence Kraft-Babel, MM. Jacques Mino, Olivier Norer, Frédy Savioz et M ^{me} Marie-France Spielmann: «Genève accueille et conseille ses futurs citoyens» (M-574)	5980
8. Interpellation du 17 décembre 2005 de M. Simon Brandt: «ASM: agents sans moyens?» (I-144)	5991
9. Propositions des conseillers municipaux	5994
10. Interpellations	5994
11. Questions écrites	5995

La mémorialiste:
Marguerite Conus